

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(28^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du mercredi 20 octobre 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ÉRIC RAOULT

1. **Loi de finances pour 1994 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4603).

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER *(suite)*

- MM. Paul Vergès,
Ernest Moutoussamy,
Léon Bertrand,
Gilbert Annette,
Jean-Paul Virapoullé,
André Thien Ah Koon,
Philippe Chaulet,
Frédéric Jalton,
Henry Jean-Baptiste,
M^{me} Christiane Taubira-Delannon,
MM. Édouard Chammougon,
André Lesueur,
André-Maurice Pihouée,
Anicet Turinay.
- M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Frédéric Jalton, Camille Darsières, Gilbert Annette, Dominique Bussereau, Olivier Darrason.

ÉTAT B (p. 4626)

TITRES III ET IV. - Adoption (p. 4626)

ÉTAT C (p. 4626)

TITRES V ET VI. - Adoption (p. 4626)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt de propositions de loi** (p. 4626).
3. **Dépôt d'un rapport** (p. 4629).
4. **Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat** (p. 4629).
5. **Ordre du jour** (p. 4629).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. ÉRIC RAOULT,
vice-président

La séance est ouverte.

M. le président. La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

1

LOI DE FINANCES POUR 1994 **(DEUXIÈME PARTIE)**

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (n^o 536, 580).

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer. La parole est à M. Paul Vergès.

M. Paul Vergès. Monsieur le président, monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, mes chers collègues, comme chaque année, le débat budgétaire consacré aux départements d'outre-mer conduit les députés présents dans l'hémicycle à noter que l'analyse du budget du ministère - dont tous les observateurs soulignent la baisse par rapport à l'an dernier ne permet pas à elle seule d'évaluer les efforts financiers et budgétaires consentis aux départements et territoires d'outre-mer. Ce n'est qu'à travers l'état récapitulatif des crédits qui leur sont consacrés, tous ministères confondus, que l'on peut en mesurer objectivement le montant.

Or, cette année, le fascicule budgétaire correspondant, le « jaune », n'a été distribué qu'aujourd'hui même, et nous ne pouvons que le déplorer.

Comme chaque année aussi, force est de constater un décalage manifeste entre les besoins et les crédits mobilisés.

Mais, cette fois, ce sentiment d'inquiétude est renforcé par le fait - et c'est la donnée fondamentale - que le budget national s'inscrit dans un contexte économique et financier particulièrement difficile, et que le Gouvernement réduit les dépenses publiques.

Or, les conséquences de ces restrictions vont se conjuguer chez nous avec l'accélération d'une crise proche aujourd'hui de son paroxysme. Les effets de la crise mondiale vont amplifier la crise structurelle qui nous frappe : ce n'est pas faire preuve de pessimisme mais simplement de lucidité que de dire que l'on s'approche aujourd'hui à la Réunion du moment où la situation ne sera plus maîtrisable.

Je me limiterai à quelques chiffres qui suffisent à attester combien elle est potentiellement explosive : au dernier recensement, l'INSEE dénombrait 146 953 personnes au

travail, dont 70 958 dans le secteur privé, 53 086 dans le secteur public et para-public et 22 909 non salariés, ainsi que 86 108 au chômage.

Depuis, la situation s'est encore aggravée, et, selon les critères du Bureau international du travail, le taux de chômage atteint cette année 39,6 p. 100.

Les difficultés sur le marché de l'emploi ne sont pas la seule manifestation d'une crise qui touche l'ensemble des secteurs de la vie économique et sociale de l'île. Aussi, je crois devoir appeler votre attention sur deux d'entre eux.

D'abord, le logement. Les crédits actuels, vous le savez, ne permettent de construire qu'à peine 5 000 logements sociaux, alors que les besoins sont estimés à 12 000 par an. Les reliquats de 1992 et 1993 de la créance de proratisation, qui représentent plus que la dotation d'une année de ligne budgétaire unique, n'ont toujours pas été versés. Le Gouvernement a-t-il les moyens de doubler cette ligne ou, au minimum, d'accélérer le versement de la créance de proratisation ?

Ensuite, l'éducation nationale. Selon les organisations syndicales représentatives, 1 714 postes non enseignants et 1 175 postes enseignants, soit 2 889 postes, devraient être créés dans l'académie de la Réunion pour la simple mise à niveau de nos taux d'encadrement avec les taux métropolitains.

Or nous observons que le projet de loi de finances pour 1994 prévoit de créer au titre de l'éducation nationale 2 600 postes pour l'ensemble de la France. Même si tous les postes créés bénéficiaient à la Réunion, ils demeureraient insuffisants pour faire face aux besoins et rattraper le retard.

Cet exemple montre très clairement que les retards en équipements et en fonctionnement dont souffrent les départements d'outre-mer, retards accrus chaque année par la progression démographique, ne peuvent que s'aggraver.

En 1994, les crédits consacrés aux départements et territoires d'outre-mer, tous ministères confondus, seront de l'ordre de 41 milliards de francs, soit pratiquement au même niveau que l'an dernier. Cela signifie, dans les faits, une diminution des crédits en francs constants, alors que, dans le même temps, du fait de la simple progression démographique, nos besoins ont augmenté. Faut-il rappeler que ce matin même on annonçait que le taux d'inflation pour l'année passée à la Réunion s'élevait à 5,6 % ?

Par ailleurs, l'objectif affirmé par le projet de loi de finances est de soutenir l'activité économique tout en réduisant les dépenses et le déficit public. Nombre d'observateurs ont souligné la difficulté de réussir le pari avec cette double exigence. De toute évidence, il apparaît impossible à tenir pour les départements d'outre-mer. Les mesures prévues dans ce but pour l'économie métropolitaine y sont en effet inopérantes. Le Gouvernement espère relancer l'activité économique par un allègement de l'impôt sur le revenu, notamment. Cela ne peut avoir qu'un effet extrêmement limité dans les DOM puisque presque la moitié des ménages sont exonérés de l'impôt sur le revenu, compte tenu de la faiblesse de leurs ressources. En revanche, rappelons que l'augmentation de la

contribution sociale généralisée intervenue lors de la loi de finances rectificative représente à la Réunion un prélevement supplémentaire net sur les salaires de 184,5 millions de francs.

A ces restrictions budgétaires de l'Etat s'ajoute - tous les orateurs l'ont souligné - la diminution des recettes des collectivités locales.

Le projet de loi de finances demande aux collectivités locales de participer à l'effort de maîtrise des dépenses. A cet effet, la dotation globale de fonctionnement et les taux de remboursement du fonds de compensation de la TVA ainsi que les compensations de l'Etat relatives aux exonérations de la taxe professionnelle vont diminuer.

De plus, les collectivités locales des départements d'outre-mer vont devoir subir, d'une part, une baisse des recettes issues de l'octroi de mer, du fait du ralentissement de l'activité économique, d'autre part, les conséquences des difficultés de mobilisation de prêts, résultant notamment d'un désengagement relatif du Crédit local de France.

De nombreuses communes risquent donc de se trouver dans une situation extrêmement difficile en 1994. Compte tenu de ces difficultés conjoncturelles, qui s'ajoutent à leurs handicaps structurels, nous souhaitons que le Gouvernement institue en leur faveur une dotation spécifique de rattrapage. Elle s'inscrirait dans la volonté, affirmée par le Gouvernement, de procéder à un rééquilibrage dans l'aménagement du territoire et à une plus grande solidarité entre collectivités « riches » et collectivités « pauvres ».

En définitive, le redressement des départements d'outre-mer nécessite la mise en œuvre de mesures urgentes s'inscrivant dans le cadre d'un plan de développement global, cohérent et réaliste, tenant compte des contraintes financières.

C'est dans cet esprit que le conseil régional et le conseil général de la Réunion ont élaboré, en concertation avec les services déconcentrés de l'Etat à l'écoute de l'ensemble des socio-professionnels de l'île, le « plan de développement actif » de la Réunion. C'est ce plan qui a servi de base à l'élaboration du contrat de plan Etat-Région et du plan de développement régional. Vous en connaissez l'axe stratégique : réorienter les transferts financiers affectés à la solidarité nationale et sociale vers une utilisation en faveur de l'emploi ou de l'activité.

De fait, les mesures proposées tentent de respecter le principe de la neutralité budgétaire, sous réserve de la prise en compte des besoins engendrés par la progression démographique, sous réserve aussi de la réalisation de l'égalité sociale.

Le Gouvernement a annoncé son intention de faire des propositions à la prochaine session parlementaire de 1994. Nous souhaitons qu'elles aillent dans le même sens que celles, novatrices, de ce plan en faveur de l'emploi : il s'agit, d'une part, du développement des activités exportatrices, d'autre part, de la mise en œuvre d'une économie sociale alternative à l'économie concurrentielle.

Tout en regrettant que, en raison de l'urgence, ces propositions ne puissent être examinées plus tôt, nous prenons acte que le Gouvernement s'est engagé à les prendre en considération.

Nous avons entendu, monsieur le ministre, avec intérêt certaines idées directrices que vous avez évoquées à cette tribune. Avez-vous les moyens de les réaliser ?

Nous souhaitons qu'à l'occasion de cette discussion parlementaire consacrée à l'emploi outre-mer soient également examinées les mesures urgentes à prendre en faveur de l'éducation nationale.

Nous estimons qu'il est opportun qu'une loi de programmation quinquennale de rattrapage prévoie les créations de postes dont l'académie de la Réunion a besoin.

Il apparaît finalement que les solutions pour sortir les départements d'outre-mer de la crise sont absentes du projet de loi de finances soumis à notre examen.

Or la prochaine année apparaît comme celle de tous les dangers. La progression accélérée du chômage, conjuguée à l'aggravation de leurs retards dans tous les secteurs, conduit inexorablement les départements d'outre-mer vers une situation explosive.

Dans la conclusion de son rapport au Premier ministre sur la Réunion, l'inspecteur général Thill écrivait : « Il est clair que si rien n'est fait pour infléchir l'évolution actuelle, le risque de troubles sociaux graves est de plus en plus possible. Il est clair aussi que, dans cette éventualité, même les mesures les plus incitatives ne pourront vaincre les inquiétudes des investisseurs potentiels. »

Monsieur le ministre, tout le monde convient que les mesures découlant du projet de loi de finances ne sont pas de nature à infléchir cette évolution. Que l'on vote pour ou que l'on vote contre ce budget, le constat a déjà été fait à cette tribune : le décalage entre les crédits consacrés aux départements d'outre-mer et l'ampleur de leurs besoins révèle une sous-estimation de la gravité de leur situation économique et sociale. C'est pourquoi nous renouvelons notre demande d'un large débat au Parlement spécialement consacré à la situation dans les départements d'outre-mer afin de susciter à Paris une prise de conscience. Le vide traditionnel sur ces bancs dès que l'on traite des départements et territoires d'outre-mer est une démonstration pour nos compatriotes à qui le débat est retransmis. Merci aux huit députés de métropole qui ont assisté au début de ce débat avec leurs dix-huit collègues des départements et territoires d'outre-mer !...

Oui, un large débat est indispensable pour définir une politique globale et à long terme révélant enfin une volonté politique claire et ferme. Après les accords de Matignon pour la Nouvelle-Calédonie et le pacte de progrès pour la Polynésie, à quand, monsieur le ministre, le grand plan pour le développement, la responsabilité et l'identité des départements d'outre-mer ?

Nous voulons croire, monsieur le ministre, que le Gouvernement prendra très vite les dispositions réglementaires, législatives et financières qui s'imposent et que lors du prochain débat parlementaire consacré aux départements d'outre-mer, il ne sera pas déjà trop tard. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, plusieurs euphémismes ont été utilisés par les représentants des groupes de la majorité pour laisser entendre que le projet de loi de finances pour 1994 n'était pas un bon projet. On peut tirer la même saveur contre le budget des DOM-TOM pour regretter qu'il soit mauvais, qu'il manque de souffle et qu'il se révèle excessivement timide face à l'acuité des problèmes et à la hardiesse des défis que doit résoudre et relever l'outre-mer.

Cet après-midi, les rapporteurs, en leur âme et conscience, ont exprimé leur amertume et soulevé de vraies questions. Mais hélas, ils ne peuvent aller plus loin !

L'analyse chiffrée des documents budgétaires nous laisse difficilement espérer une amélioration de la situation économique et sociale de nos départements. Situation si dramatique qu'elle amène notre vénérable rapporteur spécial, qui a tant de fois présenté le budget des DOM-TOM, à lancer un cri d'alarme pour que l'Etat, notamment, joue un rôle éminent, sans faiblesse ni démagogie, dans le redressement.

Mais à ce cri vous répondez, monsieur le ministre, par un écho lugubre. En effet, la diminution de 5,6 p. 100 des crédits de votre ministère par rapport à la précédente loi de finances initiale, la litanie des baisses égrenée courageusement par le rapporteur pour avis de la commission des lois, baisses qui frappent l'action sociale et culturelle, l'ANT, les crédits de paiement des sections générale, départementale et régionale du FIDOM, la diminution, aujourd'hui ou demain, des enveloppes consacrées au Fond national de péréquation de la taxe professionnelle et, surtout, au Fonds de compensation de la TVA, enfin les retards des crédits de paiement incombant à l'Etat ne manqueront pas d'enfoncer davantage encore les départements d'outre-mer dans la récession.

Quand, malgré la loi de programme de 1986 et les mesures fiscales incitatives en faveur du développement, on aboutit à un tel constat de catastrophe, il faut au moins se poser certaines questions.

En 1994, 32 milliards, selon le « jaune » budgétaire qui vient de nous être remis, ou 41 milliards, selon la presse qui reprend vos propos, monsieur le ministre, vont quitter le budget de l'Etat pour les DOM-TOM. Cela fait 16 milliards ou 20,5 milliards pour un million d'habitants, tandis que, pour l'ensemble français, il y a 26 milliards pour le même million d'habitants.

Qu'importerait cette perte, si élevée soit-elle, si l'on pouvait fixer sur place 50 p. 100 de ce flux financier qui revient pour l'essentiel dans les caisses de l'Etat et aux mains du privé métropolitain, car on créerait ainsi de 30 000 à 40 000 emplois ?

Mais, pour ce faire, il faudrait un autre schéma de relations entre les départements d'outre-mer et la France, et un statut spécifique pour un réel projet de société.

Compte tenu des caractéristiques de nos îles, mettre en concurrence la compétitivité des entreprises et la politique de création d'emplois, c'est engager la lutte de l'eau et du feu, étant entendu que la compétitivité est synonyme de dégradation de l'emploi et que la relance par la consommation - à part le BTP - n'a pas d'effet générateur d'emplois outre-mer, en raison de la domination de l'importation. Personne ne peut faire l'impasse sur cette constatation.

Dans mon département, où la perte d'un emploi est ressentie comme un deuil, je pense qu'il faut d'abord assurer le maintien des emplois actuels et adopter un dispositif permettant d'éviter les licenciements « secs » dans nos entreprises. A l'heure où des « charrettes » de licenciements sont envisagées à Air France, au Méridien, dans les compagnies aériennes régionales, il faut, par consensus, étaler dans le temps toutes les mesures contre l'emploi et conduire au moins les travailleurs visés à la retraite anticipée à cinquante-cinq ans.

Il est urgent de corriger les effets pervers de l'actuelle politique sociale, qui incite au non-travail ou aggrave le travail clandestin, par une vraie politique d'insertion économique et de formation professionnelle.

Puisque le temps qui m'est imparti est épuisé, monsieur le ministre, je conclurai en vous posant quelques questions.

Vous avez déclaré être « partisan d'une pause institutionnelle ». Mais l'échec incontestable de la décentralisation bicéphale dans les départements d'outre-mer ne peut pas donner à votre pause la dimension de l'éternité. Envisagez-vous d'ouvrir le dialogue pour une évolution des institutions dans le cadre de la République française ?

Deuxièmement, quelle réponse pouvez-vous apporter aux entreprises de la Guadeloupe, qui réclament l'application urgente du protocole signé le 16 décembre 1992 avec les pouvoirs publics et prévoyant des mesures de sauvegarde de l'économie ?

Troisièmement, que pouvez-vous faire pour éviter la crise assez grave qui menace l'hôtellerie en Guadeloupe, et notamment les licenciements dans les hôtels Méridien ?

Enfin, les mesures, importantes à nos yeux, annoncées récemment par M. le ministre de l'agriculture en faveur de la pêche sont-elles applicables dans les départements d'outre-mer ?

M. le président. La parole est à M. Léon Bertrand.

M. Léon Bertrand. Monsieur le ministre, je prends maintenant la parole en ma qualité de député de la Guyane. Mais j'ai mis à profit la visite que j'ai effectuée en tant que rapporteur pour avis dans les départements d'outre-mer pour dresser le constat que la Guyane est le moins bien loti des quatre DOM.

Je ne parlerai pas à nouveau des chiffres du budget, mais son examen me permettra d'établir un état des lieux et de rechercher, au travers de quelques propositions, comment on pourrait travailler à construire un grand dessein pour les départements d'outre-mer, et particulièrement pour la Guyane.

Je rappellerai d'abord ses principaux handicaps. Vous-même, monsieur le ministre, avez indiqué que la Guyane est le plus grand département français et le seul où les Français soient en minorité, puisque la population y comprend 55 p. 100 d'étrangers, dont plus de la moitié en situation irrégulière.

Le taux de natalité - 32 p. 1000 - est le signe d'une démographie galopante. Je suis maire de Saint-Laurent-du-Maroni, commune de 14 000 habitants où l'on n'enregistre pas moins de cinq naissances par jour. On pourrait considérer cela comme un atout mais, chez nous, c'est un handicap.

L'insécurité se développe de manière très brutale, avec une augmentation de 400 p. 100 de la délinquance en cinq ans. La drogue est un fléau en constante progression. Depuis que le cartel de Medellín s'est installé au Surinam, notre département est devenu un carrefour, car la drogue arrivée en Guyane est déjà en Europe.

Les maladies sévissent. La Guyane détient le triste record du plus fort taux de sida de France. Le choléra nous vient des pays voisins, notamment du Brésil. Et depuis quelque temps, on observe la recrudescence d'endémies que l'on pensait disparues, comme le paludisme ou la tuberculose.

En matière d'infrastructures, le retard est alarmant. Pour le plus grand département d'outre-mer - 90 000 kilomètres carrés - on dénombre à peine 300 kilomètres de routes nationales. Le réseau d'eau potable est insuffisant et même inexistant dans certaines communes.

Quant à l'endettement des collectivités, il résulte d'erreurs de jeunesse commises de bonne foi par des responsables qui voulaient rattraper le retard de développement. Des solutions viendront certainement et nous

comptons sur vous, monsieur le ministre. Mais les seuls secteurs qui envisageaient d'exporter, tels que la riziculture et la pêche, connaissent de graves difficultés.

Et pourtant, la Guyane dispose de ressources abondantes et d'atouts importants. De par sa position géographique, elle offre à la France une avancée stratégique dans le continent sud-américain. Grâce à son espace maritime, elle lui assure le troisième rang des puissances maritimes. L'ouverture de son espace aérien a permis d'installer à Kourou la base de lancement européenne. Enfin, nous produisons pratiquement le tiers de la production nationale d'or.

Monsieur le ministre, il nous faut parvenir à concilier ces handicaps et ces atouts. Il nous faut réduire les écarts. Il nous faut même transformer certains de ces handicaps en atouts pour que la Guyane puisse se développer.

La jeunesse de notre pays, qui est de plus en plus nombreuse, de plus en plus formée, de plus en plus instruite, ne comprend pas quel dessein la France a formé pour la Guyane. Elle souhaite qu'on lui offre des perspectives d'avenir. Faute d'un projet clair de l'Etat, les élus que nous sommes deviennent de moins en moins crédibles aux yeux des populations. Nous leur semblons de plus en plus impuissants, incapables de leur proposer des remèdes.

Tout à l'heure, monsieur le ministre, vous avez esquissé certaines solutions. A cet égard, je crois, comme mon ami Jean-Paul Virapoullé, que la crise actuelle est opportune, parce qu'elle nous permettra de mettre en œuvre des solutions très fortes. La population est mûre pour les accepter. Il faut donc être audacieux et vous avez démontré que vous saviez l'être. Je souhaite simplement que vous puissiez aller vite, pour ne pas briser l'espoir que nos jeunes placent en nous et en votre gouvernement.

Je voterai le budget. Mais je n'y vois qu'un moyen parmi tous ceux que nous devons avoir à notre disposition. Le plus important, c'est qu'au-delà des crédits et des chiffres, le Gouvernement et votre ministère affirment clairement la volonté de voir notre département se développer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Gilbert Annette.

M. Gilbert Annette. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, ce rendez-vous annuel nous permet de débattre des orientations retenues pour l'outre-mer dans le projet de loi de finances. Ce devrait être un temps fort mobilisant l'attention des ministres et de nos collègues. Force est pourtant de constater l'indifférence des uns et des autres, et nous mesurons ainsi, monsieur le ministre, la solitude dans laquelle nous nous trouvons et vous vous trouvez.

Cet isolement explique sans doute en partie la situation du budget que vous nous présentez. Le rapporteur spécial lui-même a lancé un cri d'alarme. Les autres orateurs n'ont pas caché leurs inquiétudes, et, même si ceux de la majorité ont montré leur solidarité en nous invitant à voter vos crédits, ils l'ont fait, j'en suis convaincu, à leur corps défendant.

En effet, deux idées centrales auraient dû présider à l'élaboration de ce budget.

D'une part, la solidarité de la métropole avec des territoires aux économies plus fragiles et plus sensibles à la crise aurait dû se mobiliser pour faire face à l'urgence.

D'autre part, la poursuite inlassable d'un rattrapage structurel reposant sur l'ambition politique du développement économique aurait dû permettre de préparer l'avenir.

J'ai recherché objectivement, mais en vain, les indices répondant à cette double préoccupation. Reconnaissons-le d'emblée, l'année 1994 ne se dessine pas sous les meilleurs auspices, tant la lecture de votre budget nous prépare à des lendemains difficiles.

Comment expliquer que le budget des DOM qui, durant cinq ans, a été considéré comme prioritaire, avec une augmentation de l'ordre de 30 p. 100 sur cette période, ait perdu brutalement ce caractère de priorité alors que la situation s'aggrave ?

Comment expliquer cette cassure qui se traduit par une réduction de 5 p. 100 des crédits ?

Pour ne pas entrer dans la querelle des chiffres, pour ne pas avoir à polémiquer sur l'argument sans cesse ressassé de l'héritage, je m'en tiendrai simplement au rapport Raynaud qui a su faire la part des choses en constatant que la situation de la France n'était pas pire que celle des autres grands pays d'Europe et qu'il fallait donc se tourner résolument vers l'avenir.

J'aurais souhaité que le budget de 1994 s'inscrive dans la continuité des précédents. Au contraire, il marque une rupture dans la politique de l'Etat.

Je vous ferai grâce de la litanie des chiffres qui, égrenés les uns après les autres, indiquent une véritable régression. Mais comment expliquer, par exemple, que l'on évoque régulièrement la mobilité comme remède indispensable et que, dans le même temps, on brise l'outil de la mobilité en diminuant les crédits de l'ANT de 24 millions de francs, c'est-à-dire de 25 p. 100 ?

Une telle mesure est contraire aux engagements souscrits. Elle est incohérente et tragique pour notre jeunesse.

Cette rupture est aggravée par la baisse ou la stagnation des crédits des ministères techniques, qu'il s'agisse du logement, des routes, de l'éducation nationale, de l'action sociale et culturelle ou de la jeunesse et des sports.

S'y s'ajoute l'inquiétude de nos collectivités locales et de nos entreprises, car nous constatons trop de retard dans le versement des aides de l'Etat. La région Réunion attend toujours une centaine de millions de francs. Le ralentissement des dotations annoncé pour 1994 fait craindre le pire, notamment pour les entreprises car elles subiront le contrecoup de la baisse des investissements.

Ces quelques éléments débouchent sur un grave constat : l'outre-mer n'est plus une priorité pour le Gouvernement.

Monsieur le ministre, je ne suis pas ici pour instruire votre procès. Vous êtes venu à notre rencontre. Je vous ai conduit dans les rues de Saint-Denis, au Chaudron notamment. Vous avez écouté. Vous avez constaté la gravité de la situation. Vous avez compris notre volonté de nous en sortir.

Vous avez écouté, certes, mais le Gouvernement ne vous a pas entendu ! Vous n'avez pas les moyens budgétaires pour faire face à la situation. C'est une grande, une très grande déception. Nous n'aurons pas les moyens d'accompagner réellement, concrètement, le doublement des fonds structurels que la CEE se propose de nous accorder.

Vous avez tout à l'heure énoncé un certain nombre d'intentions. Je souhaite qu'elles se vérifient dans les faits et que les budgets futurs démontrent que le Gouverne-

ment y adhère. Permettez-nous pour l'instant d'être prudents et d'attendre que les autres ministres prennent en compte la réalité de l'outre-mer.

Monsieur le ministre, ce désengagement de l'Etat est particulièrement injuste et dangereux. Injuste, car comment expliquer que nos régions, cruellement touchées par le chômage - 35 p. 100 à la Réunion - et sous-équipées doivent faire un effort supérieur au reste de la nation ? Ce dernier, contrairement aux affirmations du Premier ministre, est même inversement proportionnel : nous supportons, nous, un véritable sacrifice avec une diminution de 6 p. 100 de nos crédits alors que l'ensemble des dépenses de la nation progresse de 2 p. 100. Dangereux car les conséquences sociales et humaines peuvent être dramatiques.

Je vous mets en garde : ne laissez pas se développer le désespoir. Il peut engendrer des catastrophes. Nos régions ont des atouts. Nos populations veulent s'en sortir. Notre jeunesse veut relever la tête. Nous voulons en un mot plus de dignité, monsieur le ministre. Faute de moyens, il nous faudra faire preuve d'imagination. Il est indispensable d'innover et d'avoir des approches réglementaires nouvelles et audacieuses.

En effet, l'échec de nos sociétés conduirait certains, et notamment nos jeunes désespérés, à choisir l'aventure sans issue. Avec lucidité, nous devons construire un véritable contrat de dignité, basé sur la responsabilité et la solidarité.

Trois axes doivent construire notre réflexion : l'activité, l'identité, la citoyenneté.

L'activité constitue - à n'en pas douter - une priorité, car notre drame c'est le chômage : avec un taux de 37 p. 100, la Réunion est la région la plus touchée d'Europe. Alors que plus de 10 000 jeunes arrivent tous les ans sur le marché du travail, 3 000 emplois seulement se dégagent. On ne peut plus raisonnablement parler de chômage de longue durée, mais de chômage à vie. Une grande partie de notre jeunesse est condamnée à perpétuité dans la prison du chômage, de l'inutilité et de l'indignité.

Certes, je connais la difficulté du dossier. Je partage votre sentiment sur la nécessité de laisser de côté la démagogie et la désinvolture et d'autres avant vous - c'est vrai - n'ont pas mieux réussi à juguler ce mal. C'est donc avec gravité et responsabilité que je m'adresse au Gouvernement, mais aussi avec force. Mobilisons-nous ensemble, car chaque jour qui passe laisse la gangrène gagner du terrain.

Quatre pistes doivent être mises à l'étude et trouver des applications concrètes rapidement.

Premièrement, la mise en place du plan de développement actif de la région, évoqué précédemment avec son volet export, mérite toute votre attention. Notre département importe, en effet, dix fois plus qu'il n'exporte. Nous devons donc dépasser le petit marché intérieur qui est le nôtre en nous tournant résolument vers d'autres horizons. La Communauté économique européenne a reconnu la faisabilité de ce plan. Nous devons conquérir ensemble de nouveaux marchés, être audacieux et compétitifs.

Deuxièmement, nous devons aussi utiliser différemment et plus intelligemment une partie des crédits destinés au RMI, nous partageons votre préoccupation, monsieur le ministre. Pour cela, nous pourrions dans le cadre d'une politique d'économie sociale offrir à 30 000 chômeurs des contrats d'activité minimum sur des chantiers d'insertion grâce aux fonds de la créance de proratisation, aux crédits d'insertion du département et à la participa-

tion des autres collectivités. La commande publique pourrait également servir de support pour offrir à ces 30 000 chômeurs, bénéficiaires du RMI, un travail à mi-temps utile à la collectivité et payé au SMIC.

Troisièmement, au moment où en Europe, en France et ici même, dans cet hémicycle, le débat sur le partage du travail agite toutes les familles politiques, il convient, monsieur le ministre, de l'engager sans plus attendre outre-mer, et singulièrement à la Réunion où la poussée démographique est la plus forte. Etudions la possibilité de créer rapidement des emplois, notamment pour nos jeunes, par la réduction de la durée du travail en mettant la semaine de travail à trente-deux heures. Les études menées en métropole doivent être étendues à l'outre-mer, de même que les expériences. La Réunion peut être une région pilote. Nous ne pouvons plus rejeter d'un revers de main idéologique la solution de la réduction du temps de travail : nous devons tout essayer pour faire reculer le chômage.

Quatrièmement, dans nos régions, les jeunes sont nombreux et mieux formés que leurs aînés et l'espérance de vie est inférieure à celle de la métropole, de dix ans environ à la Réunion. Dans ces conditions spécifiques, monsieur le ministre, pourquoi ne pas envisager un grand plan de préretraite ? Il permettrait aux plus âgés, usés par des conditions de travail difficiles de céder la place progressivement aux plus jeunes, qui n'ont qu'un projet : travailler.

Voilà, monsieur le ministre, chers collègues, quelques pistes à explorer et sur lesquelles nous sommes prêts à vous suivre. Ce sont des projets qu'il nous faut étudier rapidement malgré le budget de renoncement que nous étudions ce soir.

J'émettrai un vote négatif : ce budget est mauvais, il n'est pas à la hauteur de nos situations. J'ai une autre idée de la solidarité et de l'effort qui doivent se déployer pour l'outre-mer. Mon intention, cependant, n'est pas d'en rajouter et, malgré l'étroitesse des moyens, je me sens prêt, avec de nombreux collègues ici présents, à travailler dans un seul but, celui de la dignité des Réunionnais et de tous les Français d'outre-mer.

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé, pour cinq minutes.

M. Jean-Paul Virapoullé. L'UDF vous a bien écouté, monsieur le ministre, et je vous ferai part, avec mes amis Gérard Grignon et Henry Jean-Baptiste, du sentiment de notre groupe après les propositions claires que vous avez faites.

Nous sommes en phase pour travailler ensemble car, dans cette période difficile, vous avez finalement la chance de trouver sur le terrain des hommes politiques de convictions différentes, poussés par l'opinion, la crise et notre jeunesse, et qui vous disent que les solutions traditionnelles ne suffisent plus. Ils vous suggèrent, dans le cadre de l'article 73 de la Constitution, d'aller jusqu'aux limites de l'adaptation pour créer dans les départements d'outre-mer les conditions d'un réel développement.

Personne ici ne peut plus, en effet, se satisfaire de l'assistance et des transferts nationaux vers nos départements. Toute chose a une limite. Les jeunes formés dans nos écoles, qui préfèrent un travail à mi-temps, suivant des accords de branche et des conditions de salaire à définir en fonction de la productivité et des conditions d'implantation des industries chez nous, ne nous pardonneraient jamais de plaquer, au nom d'une hypocrisie dépassée, le système social métropolitain, en échec d'ailleurs ici, sur les structures économiques plus faibles des départements d'outre-mer.

Il nous faut donc innover avec détermination et courage. C'est précisément l'innovation qui doit marquer cette législature et caractériser la nouvelle majorité et le Gouvernement qu'elle soutient : innovation au niveau de la réforme du système éducatif, innovation au niveau de l'application d'un système social adapté à nos conditions de production, aux réalités économiques de demain et aux potentialités locales de chacun des territoires et départements que nous représentons.

Cette législature doit être marquée par la fin des slogans, la fin de la désinvolture, mais aussi la fin de l'hypocrisie. Cessons de faire croire aux populations d'outre-mer que Paris, c'est la Concorde et que la France se limite aux beaux arrondissements de la capitale ! Ici aussi la misère est dure à supporter, surtout les mois d'hiver ; l'exclusion existe aussi en métropole ! Ne transposons pas ailleurs ce qui a déjà créé ici des fractures dans notre société, qu'on mettra des décennies à résorber. Cherchons plutôt à combattre, sur tous les fronts et à tous les instants, les trois formes les plus ignobles de l'exclusion.

La première, monsieur le ministre, commence à l'école. Vous en avez certainement visité durant votre périple dans les départements d'outre-mer. Ici, 25 p. 100 de jeunes Français arrivent en sixième sans maîtriser la lecture, l'écriture et le calcul. Quels techniciens, quels ouvriers, quels agents de maîtrise, quels contremaîtres ferez-vous avec des gens qui ne maîtrisent pas un minimum de connaissances ? Mais, chez nous, c'est 40 p. 100. Pourtant, on nous traite presque de négriers lorsque nous exprimons le souhait de réformer le système éducatif pour avoir un collège séparé en trois sections avec un enseignement général dans toutes les sections, mais une orientation à vocation artisanale et technique afin que l'enseignement professionnel ou l'enseignement technique ne soient pas la sanction d'un échec, mais le point de départ d'un nouveau parcours de réussite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

De même lorsque nous considérons le RMI comme un contrat moral entre les représentants élus de la nation et les populations en situation d'exclusion, un contrat moral qui suppose progressivement un appel vers le travail, la production et la participation dans la construction de la société, on nous répond que ce n'est pas ainsi en métropole... Mais, fort heureusement, les idées ont évolué, et c'est votre chance, monsieur le ministre : l'opinion publique pousse aujourd'hui à la réforme, et les élus de bonne foi sont preneurs.

La deuxième forme d'exclusion est celle qui touche au logement. Vous avez parcouru les DOM et vous avez vu combien il est difficile de faire cohabiter trois, parfois quatre générations dans un même logement, LLS ou autre, dans nos villes surpeuplées. Si nous demandons que, dans le cadre de l'action politique du Gouvernement, il y ait un engagement pluriannuel sur le logement, c'est parce que le logement est d'abord le premier facteur de développement économique et de relance, ensuite un facteur d'insertion, enfin un facteur d'apaisement des tensions et de renforcement de la cohésion sociale chez nous.

Enfin, la troisième forme d'exclusion, la plus ignoble de toutes, pour la combattre, il faudra faire preuve de beaucoup de courage, écouter les idées les plus diverses et n'exclure aucune proposition, est le chômage. A ce propos, monsieur le ministre, avant de penser au plan export, bonne initiative, certes, il faut d'abord protéger nos secteurs traditionnels. Voyons comment, avec un milliard affecté au RMI, 500 millions aux CES et un milliard pour indemniser le chômage, soit 2,5 milliards de

crédits au total pour la Réunion, on pourrait rééquilibrer le traitement social et économique du chômage pour alléger les charges sociales et les marges salariales, non seulement dans les secteurs tournés vers l'exportation mais également dans les secteurs traditionnels que sont l'artisanat et l'agriculture et qui constituent le socle de notre économie.

C'est la raison pour laquelle, si une approche globale est nécessaire, elle devra être complétée, par la suite, par un traitement par branche permettant de rentabiliser les divers secteurs d'activité des DOM.

Voilà, rapidement brossés, quelques chapitres clés, choisis parmi d'autres, que je ne peux aborder en cinq minutes. Monsieur le ministre, l'UDF participera, à vos côtés, à l'élaboration de ces divers instruments législatifs, ou réglementaires, qui permettront de changer la vie outre-mer.

Un différend est cependant apparu entre nous, c'est vrai. A notre désir de faire une grande loi d'orientation, vous avez répondu de manière pragmatique que nous aurions la possibilité d'améliorer les textes législatifs ou réglementaires à chaque occasion et qu'une bonne loi viendrait au printemps constituer le bouquet, permettant le rétablissement de la confiance et le redémarrage des activités économiques outre-mer.

Monsieur le ministre, nous sommes d'accord sur les objectifs et la méthode. Mais le Gouvernement devra mettre en conformité ses déclarations avec ses actes. Les populations d'outre-mer attendent ces réformes. Si, demain, au-delà des déclarations, n'étaient pas prises des décisions tangibles qui amélioreraient tant soit peu notre système éducatif, dynamisent le secteur du bâtiment, renforcent le développement économique au détriment de l'assistance et fassent renaître la confiance, nous risquons de rompre, avec une partie importante de notre population, un climat qui aurait permis aux DOM d'exister au sein de l'ensemble national et communautaire sur un autre mode que celui de l'assistance, celui de notre participation au développement économique.

Oui, pendant longtemps, de nombreux collègues ont considéré qu'il suffisait de débloquer des crédits pour les DOM. Mais nous ne voulons pas de cette forme de charité. Nous voulons exister par notre travail, notre dignité et notre esprit de responsabilité. Nous voulons participer à la production des richesses de la France. Il y va de notre survie et du renforcement de nos liens avec la métropole.

Il appartient au Gouvernement d'avoir le courage de proposer des solutions. Nous, nous en avons. Et si les deux pouvoirs, exécutif et législatif, font ensemble une partie du chemin, je suis persuadé, monsieur le ministre, qu'au-delà des crédits peuvent s'instaurer un modèle de société et un contrat social. Nous sommes liés par une obligation morale aux termes de laquelle nous devons aider les DOM à devenir des terres de développement économique et de cohésion sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. André Thien Ah Koon.

M. André Thien Ah Koon. Monsieur le ministre, la discussion solennelle du budget de votre ministère est, pour nous, députés des départements et territoires d'outre-mer, l'occasion de nous prononcer sur sa qualité et surtout d'apporter notre contribution, en émettant des idées susceptibles d'améliorer, autant que possible, le sort des populations que nous sommes chargés de représenter ici.

Monsieur le ministre, j'ai été hier et je suis aujourd'hui solidaire du Gouvernement auquel vous appartenez.

Nous sommes, en effet, pleinement conscients des importantes décisions prises :

Volonté affichée du Gouvernement en faveur du développement économique des DOM-TOM ;

Dispositions concernant la défiscalisation ;

Augmentation, vous l'avez dit tout à l'heure, de 20 p. 100 des contrats de plan ;

Crédits supplémentaires pour la création de nouvelles unités de formation au titre du service militaire adapté dans les départements d'outre-mer ;

Doublement des fonds européens, etc.

Nous savons que c'est dans la solidarité que nous devons rechercher les solutions. car la crise qui nous frappe est d'une sévérité rare.

Je voterai donc le budget.

Cependant le fait de partager les problèmes majeurs ne doit pas occulter la réalité, celle d'une région particulièrement défavorisée, la Réunion, qui souffre des taux démographiques et de chômage les plus importants de la nation et d'une économie particulièrement sinistrée.

Dans ce contexte, les parlementaires que nous sommes se sentent interpellés avec force tant la crise est sévère. Quelle réponse le budget apporte-t-il aux interrogations des jeunes en quête d'un emploi ?

Quel grand dessein pouvons-nous avoir pour la population de la Réunion dans le domaine de l'insertion, de l'emploi et du développement économique ?

Je sais que vous avez la volonté de prendre les mesures qui s'imposent et je vous fais confiance. Cependant les problèmes sont nombreux.

D'abord la politique d'insertion est devenue, en raison du nombre des intervenants, un vrai casse-tête et personne n'est vraiment responsable. Il existe, en effet, trois directions pour une même mission dans le département - donc pas de directeur général de la formation et de l'insertion - ainsi qu'une quinzaine d'organismes auxquels les jeunes doivent s'adresser en l'absence d'un guichet unique capable de diriger, d'orienter les populations concernées.

Ensuite se développe l'exportation de la matière première la plus précieuse que nous possédions, c'est-à-dire la matière grise, car, dans ce domaine, aucune des décisions pourtant capitales qui s'imposeraient pour assurer l'avenir n'a été prise. Il conviendrait de procéder à une certaine délocalisation, à une décentralisation dans l'île afin de favoriser l'accès des jeunes du Sud à l'université. Nombreux sont, en effet, ceux qui ne peuvent entreprendre d'études supérieures faute de moyens et de logements. Vous devez savoir que plus de 35 p. 100 des familles vivent du RMI à la Réunion.

Subsistent encore bien des freins au développement des échanges économiques avec les pays de l'océan Indien en raison, notamment, de l'absence d'un responsable spécialement chargé de cette mission.

Le développement touristique pose également des problèmes parce que notre aéroport n'est pas ouvert au trafic international dans le sens Est-Ouest. Pourtant cette ouverture ne remettrait nullement en cause les droits acquis par la compagnie nationale pour le trafic Nord-Sud.

Je dois enfin rappeler que la crise sévit dans le secteur agricole, notamment parce que l'on n'a pas suffisamment orienté la politique agricole vers la diversification et en raison du stockage. Parlons-en ! En effet le stockage de

fruits, des oignons et de l'ail prend une ampleur anormale parce que les importations de ces productions progressent, au détriment des intérêts des agriculteurs de la Réunion. Ces importations - 9 000 tonnes de fruits, 4 000 tonnes d'ail et d'oignons - et l'absence de règles relatives au stockage, empêchent de planifier et de garantir des prix à la production.

Au-delà de ces difficultés, donc, je voudrais aborder avec vous, monsieur le ministre, deux questions qui me paraissent les plus urgentes à résoudre.

Premièrement, près de 8 000 jeunes sont inscrits à l'université de la Réunion et ils seront près de 17 000 à l'horizon 2000. Pourtant 500 bacheliers du Sud n'ont pu poursuivre des études supérieures faute de logement ou de moyens. En outre, le transport public n'est pas suffisamment développé et l'on peut craindre que les faiblesses du système d'accueil n'en fassent un instrument d'exclusion.

La délocalisation de l'université vers le Sud a déjà été évoquée. Il devient extrêmement urgent de décider d'y installer IUFM, IUT et premières années des DEUG.

Deuxièmement, malgré les bons résultats obtenus sur le plan économique et dans le domaine de l'emploi, le nombre des chômeurs ne cesse de progresser. Les différences de coût de main-d'œuvre avec les autres pays de la zone constituent un handicap insurmontable.

Dans ces conditions, il faudrait mieux soutenir et renforcer les actions en faveur du tourisme dans le sens Est-Ouest et décider l'ouverture de l'aérodrome du Sud. Vous même avez évoqué, monsieur le ministre, la décentralisation, la déconcentration et le rééquilibrage - c'est le terme que vous avez employé - vers le Sud. Nous y tenons beaucoup, car le Sud est aujourd'hui plus sinistré que les autres régions de l'île.

Il convient également d'assurer le développement de notre agriculture en lui permettant de bénéficier des contrats emploi-solidarité ou bien d'autres systèmes puisque l'on parle d'un plan spécifique pour l'emploi. Pourquoi même ne pas envisager une sorte de plan Marshall pour l'emploi à la Réunion ? Je vais y revenir.

Il faut aussi favoriser la création de zones franches, mais en visant certaines activités plutôt que des zones géographiques, alors que l'on semble s'orienter vers ce dernier choix. Or le succès de l'île Maurice tient justement au fait que le principe de la zone franche est appliqué à chaque entreprise exportatrice. Si nous persistions dans le choix géographique, nous serions dans l'erreur. Il me paraît donc indispensable d'envisager certaines rectifications réglementaires.

Avec ce schéma, la mise en œuvre des aides à l'emploi proposées par le rapport Thill serait déterminante dans le cadre d'une politique de zones franches.

Enfin, lorsque l'on connaît une situation aussi dramatique que la nôtre où sévit un taux de chômage oscillant entre 35 et 40 p. 100 la mise en œuvre d'un plan spécifique, sorte de plan Marshall pour l'emploi, je le répète, s'impose, à moins que l'on préfère encourager l'inactivité et accepter la fatalité d'un volume de chômeurs supérieur au nombre des actifs.

Malgré ces choix et malgré les résultats qu'il est possible d'en attendre, il faudra s'ouvrir davantage sur l'océan Indien et sur l'Asie, privilégier les relations franco-malgaches et savoir que vous, monsieur le ministre, et nous-mêmes sommes confrontés aujourd'hui à un challenge auquel nous ne pouvons échapper. Il en va, en effet, du rayonnement de notre action et de l'avenir de nos populations. *(Applaudissements sur divers bancs du*

groupe République et Liberté et sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. Philippe Chaulet.

M. Philippe Chaulet. Le budget sur lequel nous devons aujourd'hui nous prononcer reflète, il est vrai, la volonté du Gouvernement de promouvoir le développement dans les départements d'outre-mer, mais il atteste surtout des erreurs budgétaires de votre prédécesseur.

On doit regretter la diminution sensible de son volume, mais, en tout état de cause, nous devons garder à l'esprit que votre premier texte budgétaire est profondément marqué par les gabegies insensées auxquelles s'est livré le gouvernement précédent. Triste héritage, monsieur le ministre !

Votre budget doit être considéré comme un texte de redressement.

Les Dominiens en général, et les Guadeloupéens en particulier, ont confiance en l'action du Gouvernement et ont la volonté de sortir du giron de la politique d'assistanat trop souvent mise en œuvre par vos prédécesseurs.

Vous devez, monsieur le ministre, vous inspirer du principe de l'efficacité pour contribuer à la relance économique de nos départements de l'outre-mer. En Guadeloupe, la collectivité régionale s'y attache mais il faut aussi que le Gouvernement s'investisse dans cette action.

A cet effet, la Guadeloupe a besoin, en priorité, de mesures ponctuelles et immédiates : il s'agit d'obtenir le gel des dettes fiscales et sociales des entreprises du bâtiment et des travaux publics afin de leur permettre d'attendre la relance ; de soutenir le secteur agricole, notamment en garantissant une bonne application de l'OCM banane et en apportant un soutien actif à la filière canne-sucré-rhum et à l'élevage ; d'aider le secteur touristique en lui donnant les moyens de sa promotion ; de compléter l'action de désendettement entreprise par le conseil régional en faveur des marins-pêcheurs.

N'oublions pas l'artisanat, secteur créateur d'emplois, qui doit, lui aussi, faire l'objet d'une attention particulière.

Comme vous le constatez, monsieur le ministre, c'est tout le tissu socio-économique de la Guadeloupe qui est atteint. Aussi convient-il, dans un ordre plus général, d'œuvrer par l'intermédiaire de la défiscalisation dans les domaines suivants : l'emploi et la formation professionnelle pour lutter contre les 30 p. 100 de chômage en Guadeloupe ; les fonds propres des entreprises en difficulté ; l'aménagement du territoire à travers une défiscalisation de zones qui nous permettrait de créer de nouveaux pôles de développement et de rééquilibrer le territoire ; l'emploi dans le secteur touristique par une défiscalisation des congrès en inter-saison.

Je ne saurais achever mon intervention sans vous encourager à prendre des dispositions pour assurer une meilleure utilisation du RMI et de la créance de proratisation.

Ces mesures, associées à l'effort de relance entrepris par le conseil régional, renforceront, monsieur le ministre, la confiance des Guadeloupéens en votre politique, et j'y apporte ma contribution en votant votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Frédéric Jalton.

M. Frédéric Jalton. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'outre-mer, vous le savez, a accumulé, au fil des ans, des handicaps, des inégalités de traitement et des retards en équipements structurants, qui éclairent les difficultés économiques et sociales auxquelles il est confronté. Ils éclairent aussi la logique de dégradation et d'assistanat dans laquelle s'inscrivent, aujourd'hui, son économie et le comportement des hommes.

De ce fait, la crise économique qui n'épargne aucune région produit des effets amplifiés outre-mer avec des conséquences dominageables : une activité économique portée par des subventions publiques, un RMIste pour sept personnes en âge d'activité, une incapacité à développer les vocations économiques et des activités en rapport avec les exigences du marché.

Une telle situation est d'abord lourde de désespérance. Elle alimente la résignation et les déviances. Elle fait surtout redouter l'explosion sociale. Si, à première vue, les hommes peuvent donner l'impression de se complaire dans cet assistanat, c'est qu'en réalité l'histoire de l'outre-mer nous a appris que la routine pouvait parfois guérir du désespoir.

Inverser cette logique, monsieur le ministre, suppose d'abord la mise en œuvre de moyens financiers dimensionnés pour rattraper progressivement ces retards.

C'est ce point de vue qui a prévalu au cours des dix dernières années, ce qui a permis de traduire la priorité gouvernementale accordée au développement de l'outre-mer dans des inscriptions budgétaires, et d'ouvrir aux départements d'outre-mer l'accès aux fonds européens réservés aux régions en retard de développement.

Ainsi on a pu commencer à résorber nombre de retards lourds en matière d'égalité sociale, d'agriculture, d'adduction en eau potable, d'équipements scolaires ou d'investissements structurants.

Le budget des départements d'outre-mer pour 1994, tel que vous le soumettez à notre examen, remet en cause cette orientation et la priorité accordée au rattrapage de nos retards que nous considérons comme un acquis.

Dans cette conjoncture difficile où il est nécessaire de partager l'effort, vous comprendrez, monsieur le ministre, que nous ayons du mal à accepter que le rythme du rattrapage soit non pas ralenti, mais purement et simplement remis en cause par une réduction de l'ordre de 6 p. 100 des crédits consacrés aux départements d'outre-mer.

Nous aurions apprécié, monsieur le ministre, que la solidarité à l'égard des régions de France les plus démunies conduise, au moins, à maintenir le niveau de l'effort financier de l'Etat.

Permettez-moi donc d'exprimer notre inquiétude, singulièrement celle des Guadeloupéens, devant ce budget qui s'inscrit dans un contexte de réduction des ressources locales, à un moment où vous nous invitez pourtant à un grand débat sur l'aménagement du territoire, à un moment aussi où vous annoncez votre volonté de relancer l'économie par la demande et par la création d'emplois.

Je souhaite que le Gouvernement n'aggrave pas les difficultés financières des collectivités et revoie les mesures conduisant à une réduction de ses dotations aux collectivités locales, surtout pour les villes qui restent au centre du dispositif de lutte contre l'exclusion.

S'agissant particulièrement de la Guadeloupe, trois secteurs au moins appelaient un effort exceptionnel de l'Etat en raison de leur poids dans le développement écono-

mique et de leurs implications sociales : le transport, l'industrie touristique, le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Le dépôt de bilan de la compagnie régionale Air Guadeloupe fait poser une question tant pour les emplois directs de l'entreprise que pour ceux liés aux activités indirectes. Par ailleurs, l'existence et la qualité de cet outil sont indispensables à toute perspective de politique touristique et à la mise en œuvre de la volonté de descendre notre archipel.

Le secteur de l'hôtellerie connaît des plans de restructuration qui privilégient de façon constante les licenciements, en l'absence de concertation sociale approfondie.

Dans ces deux secteurs, il appartient au Gouvernement, principal actionnaire d'Air France, d'inciter cette compagnie à reconsidérer sa stratégie.

Il y a, sur le plan économique, la nécessité de maintenir les piliers de l'industrie touristique et, sur le plan social, une volonté de ne pas aggraver la situation de l'emploi en Guadeloupe, car c'est bien actuellement la préoccupation essentielle de tous les responsables politiques. Les incidences du chômage dans notre société sont nombreuses.

Pour y faire face, il est indispensable de maintenir les efforts aussi bien sur les facteurs capables de relancer les activités créatrices de richesse et d'emplois que sur ceux contribuant à faire jouer la solidarité nationale.

Je tiens, moi aussi, à souligner que la réduction du budget de l'ANT de 24 millions de francs et l'absence d'une redefinition claire de la mission de l'agence avec mise à disposition des financements correspondants incitent cette structure dans l'impossibilité de jouer son rôle d'instrument d'insertion de la communauté démunie dans l'échange et occupent le risque de voir cette communauté s'installer dans une logique d'exclusion.

Enfin, monsieur le ministre, s'agissant de la sécurité, je regrette que vous n'ayez pas eu devant moi vos moyens, particulièrement en Guadeloupe, où, faute de moyens suffisants en matériel et en hommes, se développent la drogue, la délinquance et un sentiment d'insécurité dans la population désemparée.

Cela me conduit à vous demander d'intervenir auprès des ministres d'État de la santé et de l'intérieur afin de mesurer en place dans le département de la Guadeloupe des moyens proportionnés à l'étendue du fleau et de répondre à l'accroissement du sentiment d'insécurité.

Ces moyens à mettre en œuvre et que j'appelle de vœux doivent intervenir dans le cadre du respect de nos principes et de nos valeurs, afin d'empêcher l'émergence de groupements d'extrémistes de toutes sortes.

La situation sociale aggrave que connaît la Guadeloupe exige un minimum de progression de l'effort de solidarité nationale pour préserver la cohésion sociale.

Monsieur le ministre, intervenant cet après-midi après les rapporteurs, vous avez fait part de lourdes incertitudes, et je tiens à vous dire que je ne doute pas personnellement de votre bonne volonté. Cependant, c'est de votre projet de budget pour 1994 qu'il s'agit. Dans la mesure où il ne comporte pas des propositions en rapport avec l'actuelle situation désespérée des départements d'outre-mer, vous comprendrez aisément qu'il ne puisse recueillir mon adhésion. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Henry Jean-Baptiste.

M. Henry Jean-Baptiste. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la politique de rigueur budgétaire va donc se traduire, en 1994, par une réduction globale des moyens du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

Vous avez eu raison, monsieur le ministre, de contester la présentation par la direction du budget, des crédits de votre ministère. Il n'est pas indifférent, en effet, que, suivant la base de comparaison retenue, ce taux de réduction d'ensemble soit de 2,37 p. 100, au lieu des 8,9 p. 100 annoncés, par rapport aux lois de finances antérieures. Mais je serais tenté de dire que la n'est pas la seule ni même la principale difficulté de notre dossier budgétaire. Faut-il rappeler que lors des exercices précédents, les budgets des MEDETOM, en augmentation pourtant régulière d'un an à l'autre, n'en ont pas moins connu, en pourcentages, des records d'annulations ou de non-consommation de crédits, jusques et y compris sur le FIDOM et le FIDES qui, comme chacun sait, financent l'investissement, c'est-à-dire les actions d'avenir dans nos départements, territoires et collectivités d'outre-mer ?

Vous avez cité en commission des lois, monsieur le ministre, le taux abaisissant de 80 p. 100 d'annulations de crédits portant sur le FIDOM.

L'excellent rapport de Léon Bertrand souligne que « les retards accumulés depuis plusieurs années sur le chapitre des crédits de FIDOM ont atteint un niveau tel que la crédibilité même de l'État se trouve mise en cause ». Cela est vrai, mais j'ajoute que, dans le tissu économique particulièrement fragile de Mayotte, cette situation crée, aux antennes locales, des difficultés graves, parfois insurmontables, et compromet la paix sociale dans ce petit territoire.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, ces déperditions de ressources sont intolérables, en raison même de nos retards, de nos handicaps et de nos besoins.

Ce premier budget du MEDETOM pour la nouvelle législature doit nous inciter, les uns et les autres, en ces périodes de rigueur et de restrictions financières, à rechercher prioritairement l'amélioration des procédures et surtout le rôle capital - c'est bien le mot qui convient - dans le progrès économique et social de l'outre-mer.

Comme je le disais ici même l'an dernier : l'on peut toujours trouver des raisons de dépenser plus, mais, outre-mer comme ailleurs, il faut toujours dépenser moins. Cet impératif me conduit - et ce sera l'essentiel de mon intervention - à formuler trois suggestions de portée générale, mais qui trouveront, en tout cas, des applications intéressantes à Mayotte.

Tout d'abord, il me paraît urgent de sortir de l'urgence et du coup par coup qui caractérise, encore trop souvent, la politique des investissements outre-mer, pour s'orienter progressivement vers une véritable programmation de notre développement.

A diverses reprises, dans le passé, j'ai eu l'occasion de déplorer l'évolution qui a fait du budget du MEDETOM un simple fonds global d'intervention. Votre budget, monsieur le ministre, regroupe par grandes masses indifférenciées des crédits qui ne connaissent ni répartition ni affectation par territoire, à l'exception notable de la Nouvelle-Calédonie - pour des raisons de pure opportunité politique - et des Terres australes et antarctiques, pour les dépenses de recherches.

Je vois bien, pour les services, les avantages d'une gestion plus souple de ces crédits budgétaires, mais la pratique bien connue des « redéploiements » ne nous garantit nullement la réalisation de nos objectifs prioritaires qui sont, en outre, très différents d'un territoire à l'autre.

C'est pourquoi je plaide fortement pour l'élaboration d'un véritable plan de développement qui, pour chaque département, territoire ou collectivité d'outre-mer, intégrerait notamment, et dans une démarche cohérente, les opérations d'infrastructure, les grands projets d'équipement, l'aménagement spatial et urbain, au moins dans ses orientations générales, les objectifs dans le domaine du logement. Une telle prospective à moyen terme favoriserait également l'articulation, souvent déficiente, entre les différentes sources nationales ou européennes, de financement de notre développement.

Votre budget, monsieur le ministre, ne représente plus que 6 p. 100 à 7 p. 100 des crédits publics d'Etat, consacrés à l'outre-mer ; mais il exerce - je vous l'ai dit - une fonction irremplaçable de coordination et de complément, d'impulsion et de stimulation vis-à-vis des ministères techniques et de la Communauté européenne.

Il faut, par conséquent, se donner les moyens de cette politique en créant, au Commissariat au Plan, une structure permanente de réflexion prospective et d'actualisation des données, de concertation et de proposition, pour le développement de l'outre-mer.

Il est également urgent - nous vous l'avons dit l'autre jour à Mayotte - de renforcer l'administration économique de notre « collectivité territoriale ». La création d'un poste de secrétaire général pour les affaires économiques ou d'un poste de « sous-préfet-développeur » répondrait à la nécessité, de plus en plus ressentie sur place, d'accélérer les procédures, l'instruction des dossiers, l'octroi des agréments fiscaux ou douaniers, mais aussi la mise en place des crédits de paiements dont dépendent, je le répète, l'équilibre socio-économique et la paix sociale à Mayotte.

A cet égard, je souhaite vous rappeler deux demandes qui vous ont été présentées lors de votre récent voyage à Mayotte et qui illustrent bien ce rôle que j'évoquais de coordination et d'impulsion du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

Il s'agit, tout d'abord, des textes et mesures d'application des ordonnances pour Mayotte. Comme vous le savez, un travail considérable a été accompli ces dernières années par les différentes administrations et qui a permis de combler les lacunes les plus criantes du régime juridique de Mayotte. Trois lois d'habilitation, deux lois de ratification - votées à l'unanimité, je le souligne - puis vingt-trois ordonnances adoptées en Conseil des ministres ont jeté les bases du développement économique, social et culturel de Mayotte.

Plusieurs de ces ordonnances attendent encore les décrets, décisions ou mesures d'application qui en commandent la mise en œuvre. Je songe, en particulier, au décret portant création d'un cadastre dont il faudra bien commencer la réalisation à Mayotte. Je songe aussi à l'application, grâce aux moyens conjugués de l'Etat et de la collectivité territoriale, du règlement territorial d'aide sociale, qui vise à apporter une réponse, encore limitée, à certaines situations de réelle détresse sociale et humaine. C'est dire que le conseil général de Mayotte a eu le souci louable d'en exclure toute prestation susceptible de favoriser l'esprit d'assistance ou le parasitisme social.

Mayotte attend également, monsieur le ministre, des mesures d'adaptation à sa situation particulière, de la loi dite de « défiscalisation » des investissements, dont nous ne tirons pas encore tout le bénéfice.

Vous le savez sans doute, le système fiscal et douanier de Mayotte relève, en effet, d'un régime d'autonomie, c'est-à-dire qu'il est de la seule compétence de la collectivité territoriale. C'est également au profit de la collectivité territoriale que sont perçus l'IGR, l'impôt sur les sociétés ou sur les bénéfices industriels et commerciaux, de même que les droits indirects et taxes à l'importation, qui sont la ressource principale du budget mahorais.

Dans ces conditions, les décisions d'exemption fiscale prises localement entraînent d'importantes ponctions ou plutôt des manque-à-gagner qui diminuent sensiblement les moyens déjà réduits de notre collectivité territoriale. Un calcul rapide montre, par exemple, que l'ensemble des mesures de défiscalisation décidées à Mayotte ces dernières années - soit environ 24 millions de francs, ce qui n'est pas une somme considérable - représente à peu près le montant annuel des impôts directs payés dans notre collectivité territoriale.

Il serait donc équitable, me semble-t-il, d'en prévoir une compensation totale ou partielle, qui apparaîtrait ainsi comme un concours direct de l'Etat à l'investissement productif à Mayotte. La promesse nous en avait déjà été faite en d'autres temps. Nous souhaitons qu'elle soit tenue et, à cet effet, je vous ferai des propositions précises.

Je conclus en me félicitant, monsieur le ministre, de votre récente visite à Mayotte. Il était important de prendre sur place l'exacte mesure des progrès accomplis, et surtout, de ce qui reste à faire.

Mais au-delà des rumeurs joyeuses de la foule - dont vous m'avez parlé -, vous avez sans doute perçu l'aspiration de Mayotte à la sécurité, à la liberté et au progrès, qui ne peut se satisfaire d'un statut présenté par le législateur lui-même comme provisoire. On ne bâtit rien de sérieux sur des bases précaires.

Les Mahorais m'ont chargé de vous dire - mais leur message s'adresse d'abord aux plus hautes autorités de l'Etat - qu'ils souhaitent, en application de la loi, se prononcer sur le choix du statut définitif de Mayotte dans la République française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme Christiane Taubira-Delannon.

Mme Christiane Taubira-Delannon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, cédant à ma curiosité naturelle, et aussi pour me distraire des colonnes de chiffres du budget qui certains soirs dansaient le *hasé ko* sous mes yeux, j'ai consulté le compte rendu officiel des débats de l'Assemblée nationale relatant la discussion des précédents budgets des DOM. J'ai constaté qu'ils respectaient deux rituels. Le premier est le combat des chiffres, avec changements de bases, changements de pourcentages et démonstrations irréfutables ; le second est la volée de bois vert qui est réservée au Gouvernement, quel qu'il soit d'ailleurs, par ceux qui appartiennent à l'opposition et la grande compréhension de ceux qui appartiennent à la majorité, mais aussi l'unanimité des observations sur l'insuffisance du budget.

J'ai décidé d'être sacrilège, donc de ne sacrifier à aucun de ces rituels ; mes prédécesseurs et mes collègues me pardonneront. C'est un privilège des nouveaux venus de croire qu'ils peuvent impunément bouleverser certains

rites. (*Sourires.*) S'agissant du premier de ces rituels, je plaide en évoquant la formule selon laquelle les statistiques sont l'art de mentir scientifiquement. Vous donnerez l'irrévérence de la formule, mais, puisque nous manions tous les chiffres - je suis donc aussi concernée -, elle est atténuée par l'art et la science qui les modèrent. Je crois, en outre, monsieur le ministre, que vous devez être vous-même assez tourmenté de ne pas avoir vraiment les moyens de votre ambition pour l'outre-mer.

Je l'ai dit en d'autres lieux, ce budget ne permet pas de sortir de la crise. Mais est-ce vraiment le rôle d'un budget annuel de combattre une crise ? Sommes-nous seulement d'accord sur la nature de cette crise ? Ses manifestations les plus flagrantes sont financières. Toutefois, au-delà de la solvabilité très relative des collectivités qui sont les principaux donneurs d'ordre publics, se pose la problématique des recettes fiscales chez nous, du rôle des banques, du taux de risque de 1,5 p. 100 systématiquement imputé aux emprunts contractés sur place, de l'insuffisance de sociétés de développement régional qui jouent strictement leur rôle réglementaire et statutaire d'impulsion économique et enfin du gel de ressources d'Etat et de ressources de collectivités qui sont bloquées en garanties de prêts et qui ne peuvent être injectées ailleurs.

Cette crise est aussi économique. La verticalité des activités productives, leur dépendance vis-à-vis des centres de décision extérieurs, leur fragilité compromettent l'accumulation du capital, mais, à mon avis, la défiscalisation et autres dérèglementations ne sont pas les seules solutions possibles, à moins certes de choisir exclusivement d'attirer des capitaux apatrides. Evidemment, les places financières en regorgent, les circuits de blanchiment de l'argent aussi. En revanche, si on fait le choix - et c'est le nôtre - de favoriser l'investissement local, d'aider l'implication des populations à la valorisation de leurs richesses, dès lors, il faut un certain nombre de mesures pour juguler l'hémorragie de l'épargne : toutes ces sommes couchées sur des comptes chichement rémunérés, tous ces millions pompés par la Française des jeux, ingénieuse et tellement prisée par nos prospecteurs de fortune, ces masses colossales transférées dans les pays voisins par l'intermédiaire des banques, mais aussi par des pourvoyeurs privés. Il faut donc les récupérer et ce n'est pas de l'utopie. Il faut aider les populations sur place à investir dans leur économie.

L'or en Guyane est, par excellence, une activité dans laquelle nous pouvons investir. Vous savez que l'or est une ressource non renouvelable, une ressource très fortement liée à notre histoire de l'Eldorado de l'Amérique, une ressource provoquant périodiquement des accès de fièvre qui retombent au bout de quelques semaines. Nous n'avons pas permis, cette fois, l'apaisement au rabais.

Le mouvement politique Walwari entretient une mobilisation permanente en organisant des journées d'information et d'animation, en multipliant les articles de presse, les interviews à la radio et à la télé, en faisant circuler une pétition qui a recueilli des milliers de signatures. Le préfet de région a fait procéder à des contrôles. Il a découvert non seulement une situation d'immigration démesurée, des conditions sociales qui sont identiques à celles que la France dénonce dans des pays d'Asie et d'Amérique du Sud, mais surtout un désastre écologique tel qu'il a lui-même saisi le parquet.

Voilà la situation de l'or découverte par ces contrôles. Or l'or est un paradoxe en Guyane aujourd'hui. C'est l'épuisement immédiat d'un gisement non renouvelable, donc un appauvrissement immédiat, mais aussi un appau-

vrissement à long terme par la destruction de la forêt, par les béances qui y sont faites, par la pollution par le mercure et par le plomb.

L'once d'or vaut 300 à 400 dollars sur le marché international. La production déclarée en Guyane est de deux tonnes par année. A 300 ou 400 dollars, le kilo d'or rapporte entre 60 000 et 72 000 francs, c'est-à-dire en moyenne 120 millions pour les deux tonnes déclarées. Tout le monde s'accorde à reconnaître que c'est sous-estimé. En retombées, toutes communes confondues, ce sont 500 000 francs pour la Guyane. Je suis sûre, monsieur le ministre, que vous rêvez de ces 120 millions pour votre budget des DOM ! (*Sourires.*)

Si vous ne prenez pas de dispositions pour poursuivre l'assainissement de cette activité, pour y inciter l'investissement local, vous prenez le risque de nous condamner à l'indigence continue et de vous condamner à toujours payer plus et de réhabiliter, bon gré mal gré, le principe de Colbert selon lequel pas un clou ne doit sortir des colonies.

Cette crise économique a aussi une dimension morale. La surcharge des prisons, ou plutôt de la prison de Cayenne qui abrite actuellement 314 détenus et prévenus pour une capacité de 75, est un baromètre visible de la détresse qui jette les jeunes dans la délinquance et dans la drogue. Dans le port spatial de l'Europe, il n'y a pas de centre d'accueil et de réinsertion pour les jeunes drogués et délinquants. Et quand ces jeunes ne sombrent pas dans la drogue et la délinquance, ils traduisent leur malaise dans des rapports sociaux difficiles. La fréquence des conflits entre les jeunes et les légionnaires de Kourou, entre les jeunes et les gardes mobiles de Kourou témoigne de tensions explosives. Je clame haut et fort la légitimité de la lutte contre l'exclusion sociale. Mais je proclame aussi qu'il est urgent d'en éradiquer les causes, afin de ne pas avoir à en justifier les effets.

Cette crise est aussi culturelle parce que les bouleversements démographiques permanents, la difficulté d'exercer une responsabilité, la désorganisation sociale, l'absence de perspective sont les moteurs d'une déstabilisation identitaire. Il est vrai que le cadre ne permet pas l'amélioration des conditions. Jusqu'à maintenant, le mode opératoire pour comprendre la société duale dans laquelle nous vivons en Guyane, c'est encore la ligne de démarcation entre l'économie spatiale et l'économie non spatiale.

Je prendrai un exemple parmi les plus choquants. La comparaison entre le niveau d'équipement et les performances de l'hôpital de la Croix-Rouge de Kourou avec ceux de l'hôpital André-Bouron de Saint-Laurent, à 200 kilomètres, est absolument vertigineuse. Il ne s'agit pas de déshabiller Pierre pour habiller Paul ; il s'agit de couvrir Paul selon ses besoins ! On risque, sinon, de conforter l'idée selon laquelle il y a différents niveaux de citoyenneté en Guyane et différents niveaux d'accès à la santé.

Pourtant, nous avons les ressources nécessaires pour satisfaire nos besoins. Les sources de richesses les plus importantes et reconnues donnent lieu actuellement à d'amples arrangements internationaux. Nous avons la forêt tropicale humide : 8 millions d'hectares et toute l'économie de l'environnement. Nous avons la mer avec ses ressources biologiques et minérales, notamment les nodules polymétalliques à 1 000 mètres ; ce n'est pas utopique puisque des bateaux de pêche vont jusqu'à 600 mètres de profondeur. Nous avons plus de 130 000 kilomètres carrés de zone économique exclusive. Nous avons les télécommunications et les services qui y sont liés : de Guyane part presque tous les mois une fusée avec généralement

deux satellites. Nous avons enfin le savoir : l'accès aux connaissances scientifiques et techniques avec une trentaine d'organismes de recherche implantés en Guyane. Les ressources sont donc là.

Que faisons-nous de ces ressources ? La Guyane est bien dotée, les Guyanais le sont très peu, très mal. L'une des œuvres qui vous incombe, monsieur le ministre, est précisément de veiller à ce que les Guyanais profitent de leurs ressources, de porter le fer au sein des injustices les plus scandaleuses : l'inégalité face à l'éducation, l'inégalité face à l'accès au savoir.

Les DOM, monsieur le ministre, ce sont des terres d'Amérique, de la Caraïbe, du Pacifique, de l'océan Indien qui ont vu naître Delgrès, Aimé Césaire, Jean-Marie Tjibaou et - à tout seigneur tout honneur ! - Félix Eboué, le gouverneur guyanais qui a rallié toute l'Afrique de l'Ouest contre l'occupant nazi, ainsi que l'écrivain guyanais René Maran, qui a obtenu le prix Goncourt il y a déjà une cinquantaine d'années, et le poète guyanais Léon Damas. C'est cela les DOM !

Ce qu'ils demandent, ce que demandent les populations des DOM, c'est simplement qu'on reconnaisse que le travail servile de leurs ancêtres a contribué à enrichir les ports atlantiques, qu'ils ont enrichi l'humanité en inventant des langues, des cultures, des religions, que les terres qu'ils occupent ont prospéré sous leur labeur.

Monsieur le ministre, j'ai rencontré, jeudi dernier, au ministère des affaires étrangères, le président Nelson Mandela. La sérénité avec laquelle cet homme engage chaque jour sa foi en l'avenir, la grandeur d'âme avec laquelle il enjambe des siècles de souffrances collectives, des décennies de douleurs personnelles, est pour moi le plus beau gage, en cette fin de siècle, que l'avenir appartient à ceux qui, par-delà leurs meurtrissures, tournent le dos à la rancœur pour marcher résolument vers une humanité riche de sa diversité, à charge pour chacun d'entre nous de veiller à mettre un terme au gâchis des ressources humaines.

Monsieur le président, pardonnez-moi d'avoir dépassé le temps de parole qui m'était imparti. J'avais cru noter ce soir que la mode était à l'indiscipline ! (*Sourires.*)

Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je vous remercie. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

M. le président. Vous êtes pardonnée, madame. (*Sourires.*)

La parole est à M. Edouard Chamougon, pour dix minutes.

M. Edouard Chamougon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans son *Dictionnaire de la réforme*, alors qu'il n'était pas encore Premier ministre, M. Edouard Balladur reprenait un thème récurrent de la politique nationale outre-mer, consistant à considérer l'action dans ces départements et ces territoires comme une priorité vu leur important retard en matière de développement économique.

Je cite : « La politique en faveur de l'outre-mer revêt un caractère prioritaire dans tous les aspects du développement économique : lutte contre le chômage et la pauvreté, accroissement du savoir, épanouissement des esprits, diffusion de la culture. »

Les élus composant aujourd'hui la majorité parlementaire partagent tous cette priorité, et les premières mesures prises par le Gouvernement dans le cadre du plan de relance de juin 1993 laissent augurer une concrétisation de cette volonté.

Votre action, monsieur le ministre, sous l'autorité du Premier ministre, confortée par vos différents déplacements afin de prendre la mesure des problèmes, nous permettrait de penser que le budget des départements et territoires d'outre-mer connaîtrait une forte progression pour bien marquer la prise en compte des handicaps de ces collectivités d'outre-mer.

Nous sommes conscients de la dégradation de la situation économique et sociale où doit se déployer la politique du Gouvernement, dans un contexte difficile, marqué par un chômage en expansion, une conjoncture nationale et internationale déprimée.

Outre-mer, particulièrement en Guadeloupe, nous retrouvons les mêmes symptômes, accentués dans nos régions par leur caractère structurel - diagnostic largement partagé par l'ensemble des analystes politiques et économiques.

Sur ce point, les conclusions des différents rapporteurs retracent parfaitement la situation économique et sociale des départements et des territoires qu'ils ont eu à visiter dans le cadre de la préparation parlementaire du projet de loi de finances pour 1994.

Je souscris en tous points, monsieur le ministre, à leur analyse.

M. le Premier ministre, dans sa récente intervention télévisée à « Sept sur sept », disait que l'année 1993 marque un véritable changement voulu par l'électorat, manifesté par la forte majorité appelée à soutenir l'action du Gouvernement.

Sur le plan national comme en outre-mer, il convient de mener une politique plus volontariste, afin d'être sur ce point en conformité avec le mandat reçu de cet électeur.

Les économies des départements d'outre-mer ont besoin d'un plan de relance à la mesure du délabrement qu'elles connaissent en raison de l'importance du chômage, des difficultés que rencontrent nos entreprises, de l'endettement des principales collectivités, notamment de la région.

Les départements d'outre-mer connaissent, à un ou deux points près selon les collectivités, un taux de chômage de l'ordre de 33 p. 100 en Guadeloupe, contre 11,7 p. 100 de la population active en métropole.

Ce chômage structurel se caractérise depuis quelque temps par l'arrivée sans cesse croissante de jeunes ayant un niveau assez élevé - bac + 2, bac + 4, voire bac + 5. La désespérance est grande dans les familles et dans cette jeunesse en âge de production.

Monsieur le ministre, cette relance pourrait passer par le respect des engagements contractés à la fin de 1992 en Guadeloupe avec les socioprofessionnels et visant à geler les dettes sociales et fiscales.

Elle pourrait également s'appuyer sur une politique de commandes publiques initiée par l'Etat et par la région.

Il convient d'aider cette dernière à retrouver la confiance des prêteurs. En effet, les régions comme les communes dans les départements français d'Amérique rencontrent auprès des banques de grandes difficultés dans leur recherche de financement.

Le retour à une défiscalisation contrôlée, l'action conduite pour la défense de la banane antillaise à travers l'organisation commune des marchés, l'application immédiate des dispositions du plan quinquennal au niveau de l'emploi constituent des mesures encourageantes.

Nos populations attendent beaucoup des mesures complémentaires prévues à l'article 52 de la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.

A cet effet, il y a lieu d'associer, par une large concertation, les assemblées locales, consulaires et les socio-professionnels, comme vous l'avez récemment promis à l'intergroupe parlementaire.

En Guadeloupe, l'importance de la filière canne-sucre-rhum nécessite un déblocage plus rapide des crédits publics - Etat, Communauté européenne - eu égard à la fragilité des entreprises et à la gravité de la situation financière des planteurs, singulièrement obérée.

Il convient par ailleurs d'améliorer les procédures d'aide entre les différents partenaires : Etat, région, département et usines.

Le BTP en Guadeloupe, lourdement endetté, n'a su profiter, comme on pouvait l'espérer, du collectif budgétaire.

Il semble souhaitable pour ce secteur d'activité, comme pour l'artisanat, l'hôtellerie et la pêche, d'étudier la mise en place d'un fonds d'action conjoncturelle pour soutenir les économies et les entreprises exsangues du fait de la pression fiscale et de la cherté du crédit.

Les socioprofessionnels, lors d'une récente séance de travail, viennent de me le rappeler. Ils m'ont demandé de bien insister auprès de vous, à l'occasion du débat budgétaire, pour que leurs doléances soient enfin prises en compte. Il s'agit, à leurs yeux, d'une question de survie.

Malheureusement, la réforme des finances locales annoncée comporte certains aspects négatifs inquiétants pour les DOM-TOM, qui ne sauraient résister à la suppression des financements indispensables envisagés.

Les rencontres qu'ont eues hier les délégations de l'intergroupe parlementaire avec vous-même, monsieur le ministre, et avec M. Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, laissent entrevoir des solutions appropriées à notre situation.

Nous attendons beaucoup de vos négociations.

Permettez-moi, en terminant, d'appeler votre attention sur deux sujets d'inquiétude : l'un, pour nos compatriotes des DOM-TOM en métropole, avec la réforme de l'ANT ; l'autre, relatif à l'avenir de la continuité territoriale du service public dans notre archipel.

Par ailleurs, monsieur le ministre, l'ensemble des parlementaires des DOM, j'en suis persuadé, ne manqueront pas de vous marquer leur soutien pour vous aider à promouvoir cette politique de relance qu'appelle la situation économique et sociale de l'outre-mer, et pour que vous soyez notre interlocuteur auprès des ministères techniques et auprès de la Commission de Bruxelles pour contribuer à cette relance indispensable.

Comptant sur votre sagacité et votre détermination, et confiant en dépit des difficultés budgétaires et économiques actuelles, je voterai le budget de votre ministère. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. André Lesueur, pour cinq minutes.

M. André Lesueur. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la situation économique de la France est aujourd'hui plus que difficile et se caractérise par un endettement sans précédent.

C'est dire que le budget pour 1994 incite à l'effort, à la rigueur, à la réduction des dépenses publiques.

L'effort de redressement doit être partagé par chacune de nos régions, chacun de nos départements.

La solidarité nationale, c'est aussi cela, dans l'Hexagone comme dans les départements et territoires d'outre-mer.

Mais vous me permettrez de souligner particulièrement la situation de crise économique que connaissent actuellement nos régions et qui, en fonction même de leurs spécificités, réclame des solutions d'urgence adaptées.

A l'exemple de la Martinique, nos départements et territoires d'outre-mer connaissent une situation de forte démographie et les scénarii envisagés semblent maintenir cette progression à l'horizon 2000.

En outre, pour les Antilles, le solde migratoire a basculé en faveur des arrivées dans les îles. Ainsi, avec les retours au pays et l'augmentation du nombre de visiteurs métropolitains, on enregistre désormais plus d'entrées que de départs.

Dans le même temps, la situation économique est particulièrement préoccupante. Elle laisse apparaître une crise financière des collectivités territoriales.

Les conseils régionaux connaissent un déficit chronique, les finances départementales s'essoufflent.

Les sociétés d'économie mixte sont en déficit.

Le bâtiment et les travaux publics s'effondrent, avec plus de 300 dépôts de bilan, depuis le début de 1993, en Martinique. Cela a entraîné de nombreux licenciements, sur lesquels viennent se greffer les problèmes sociaux particuliers aux productions traditionnelles, comme la banane et le sucre.

Dans ces conditions, lorsque l'on sait que les populations de ces régions sont très jeunes, qu'en Martinique, pour une population active d'environ 165 000 salariés, on compte plus de 36 000 chômeurs, le spectre de l'explosion sociale, la progression de la délinquance deviennent des menaces quotidiennes pour nos sociétés d'outre-mer.

Face à cette conjoncture, périlleuse à tous égards, des mesures économiques énergiques s'imposaient.

C'est dans cet esprit que la défiscalisation a été instaurée par la loi de finances rectificative de 1993 pour les DOM, assurant ainsi le soutien du Gouvernement à l'investissement, de manière à favoriser la relance économique et un retour à la confiance.

C'est dans cet esprit que, malgré la rigueur budgétaire, l'effort en faveur de l'investissement et de l'équipement des DOM-TOM reste notable, même si, globalement, le budget a quelque peu déçu cette année.

C'est dans ce même esprit que nous apprécions, monsieur le ministre, l'effort consenti par le Gouvernement quand à l'augmentation de 4,78 p. 100 des crédits de subvention du FIDOM général.

Nous nous réjouissons également de la montée en puissance des crédits consacrés à la Nouvelle-Calédonie et à la création d'emplois supplémentaires à la Réunion.

Nous prenons bonne note de l'intention de l'Etat de jouer pleinement son rôle de partenaire entre les collectivités locales et la Communauté européenne. L'intervention énergique de l'Etat, notamment en accompagnement des dotations européennes pour les investissements outre-mer, aura, à n'en pas douter, des effets bénéfiques sur la relance économique.

Nous ne pouvons qu'enregistrer avec beaucoup de satisfaction la décision de l'Etat d'accompagner l'effort de ces collectivités locales, notamment en augmentant sensiblement le montant des contrats de Plan pour la période 1994-1998.

Toutefois, malgré ces louables efforts, nous restons préoccupés par la diminution des subventions à caractère obligatoire de 2 millions de francs et par la diminution des subventions à caractère facultatif de 38 millions de francs.

Les concours de l'Etat aux collectivités locales demeurant au niveau de 1993, leur appauvrissement sera inéluctable puisque leurs frais fixes de personnel et de charges de fonctionnement augmenteront.

En outre, le fonds de compensation de la TVA diminue, passant de 15,687 p. 100 à 14,777 p. 100.

Par ailleurs, les dégrèvements fiscaux ne seront pas intégralement compensés pour contribuer à l'effort de rigueur.

Or nos collectivités, lourdement pénalisées, sont les premiers employeurs de nos régions. Elles ne pourront pas, dans ces conditions, alimenter le secteur du bâtiment et des travaux publics. Leur dette à l'égard de ce secteur d'activité reste très élevée. Nous ne voyons pas comment la relance du BTP pourra se réaliser si les finances locales ne sont pas assainies. Et dans ce domaine, ce n'est pas en renforçant la tutelle de l'Etat mais en agissant en gestionnaires responsables et avertis que nous y parviendrons.

En tout état de cause, et quelle qu'ait pu être la situation des collectivités locales en 1992 et 1993, il n'en demeure pas moins vrai que la baisse de 5,58 p. 100 des crédits de paiement par rapport à la loi de finances pour 1993 aggravera cette situation de crise, et l'effet de hausse des prix ne manquera pas d'en accroître la gravité.

Le rapport introductif révèle que les ministères techniques participeront à l'effort budgétaire de l'Etat en faveur des DOM-TOM pour plus de 41 milliards de francs, dont 36 milliards de francs pour les dépenses civiles. Mais comment apprécier cet effort alors même que les éléments de comparaison ne sont pas connus ?

Par ailleurs, les secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques - 400 000 francs - sont insignifiants. Dans le même registre, il n'y a aucun crédit pour subventions d'équipement aux collectivités locales pour les dégâts causés par les calamités publiques.

Nous tenions, monsieur le ministre, à formuler ces quelques remarques, même si nous imaginons aisément vos difficultés à faire ce budget, d'autant plus que vous devez honorer les engagements pris par vos prédécesseurs.

Nous estimons que, malgré les difficultés du moment, vous avez su préserver les intérêts essentiels de nos départements.

C'est pourquoi nous voterons votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. André-Maurice Pihouée, pour cinq minutes.

M. André-Maurice Pihouée. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le présent projet de budget a pour objectif essentiel de rassembler l'ensemble des départements d'outre-mer autour d'un projet de développement que nous nous sommes fixé. La situation actuelle ne nous autorise plus les pertes de temps, et il faut donner aux TOM et aux DOM de véritables moyens.

En effet, compte tenu de la conjoncture économique difficile que nous traversons, ce budget est résolument pragmatique. Et, même si on peut le considérer comme un budget de rigueur, il nous appartient d'en tirer le meilleur profit.

Cette rigueur, nous ne pouvons d'ailleurs pas la reprocher au Gouvernement. Celle-ci a sans doute été rendue en partie nécessaire par la gestion de nos prédécesseurs. Mais évitons aujourd'hui d'aggraver les fractures déjà existantes dans notre société.

Il est donc de notre devoir de trouver rapidement, de concert avec vous, monsieur le ministre, les solutions qui nous permettront de sortir de la crise actuelle et de définir l'identité économique des DOM et des TOM.

Monsieur le ministre, notre attitude vis-à-vis du Gouvernement dans la mise en œuvre des solutions qui s'imposent sera, elle aussi, pragmatique. A nos yeux, le développement économique et social de nos départements passe par trois axes essentiels : le logement social, la formation et la mobilité.

Sur le premier volet de ma réflexion, je soulignerai la nécessité de fixer, pour les années à venir, un niveau de LBU satisfaisant et conforme aux besoins qui s'expriment quotidiennement dans nos départements et une possibilité nouvelle d'utilisation de la créance de proratisation.

En effet, de nos jours, il n'est plus pensable d'accepter la situation précaire dans laquelle se trouvent encore de trop nombreuses familles : suroccupation des espaces, trop longue attente d'un logement.

Je sais bien que ces décisions ne dépendent pas directement de votre ministère mais je voudrais compter sur votre vigilance pour soutenir auprès de vos collègues l'avenir de nos départements à cet égard.

Nous attendons par conséquent de l'Etat une constance dans l'effort et une volonté de mieux anticiper pour mieux construire. A cet effet, nous souhaitons qu'il réfléchisse beaucoup plus en amont sur une véritable politique foncière et sur une véritable politique de soutien aux collectivités locales.

Vous le savez, nous vous avons fait des propositions en ce sens en ce qui concerne la remise à niveau de nos logements mais aussi le nécessaire effort de programmation pluriannuelle.

Ma deuxième grande préoccupation, c'est la formation et l'éducation, facteurs nécessaires à l'emploi.

Vous savez, car vous avez pu le constater par vous-même lorsque vous êtes venu visiter notre département, que la Réunion souffre d'une véritable inadéquation entre l'emploi et la formation.

On ne peut plus continuer avec un système d'éducation et de formation largement inadapté aux véritables perspectives économiques et aux enjeux de notre île.

Il n'est plus possible de faire l'impasse sur une réforme de notre système éducatif et, en même temps, d'échapper à une vraie réflexion de fond sur la stratégie et le positionnement économique de notre île, d'autant plus que notre démographie reste toujours préoccupante.

J'en arrive à mon troisième axe : la mobilité. Car, en attendant de pouvoir donner un emploi à la Réunion à chaque Réunionnais - à supposer que cela soit, à terme, possible, mais ne nous berçons pas d'illusions et restons réalistes - il faudra poursuivre la politique de mobilité, mais une mobilité humaine.

Car, sans mobilité, rien n'est véritablement envisageable dans nos départements.

Actuellement, près de 12 000 jeunes sortent chaque année de notre système éducatif, plus ou moins bien formés, d'ailleurs. Sur ces 12 000 jeunes, 7 500 arrivent sur le marché de l'emploi. Or mon département ne crée que 3 500 emplois par an. Dès lors, vous comprendrez que la mobilité a toute son importance. Elle permet de proposer

aux jeunes qui le souhaitent un parcours de formation différent et une expérience professionnelle en métropole ou dans la zone d'influence de l'océan Indien.

Il est vrai, de ce point de vue, que le budget de l'ANT est en diminution, mais rien n'est inexorable.

C'est pourquoi je compte sur votre extrême attention pour que, au-delà de la nécessaire restructuration de cette institution, nous puissions relancer une réelle et surtout une efficace politique de mobilité pour nos jeunes.

Je me réjouis par ailleurs de constater que, en ce qui concerne les contrats de plan, vous prévoyez une augmentation sur cinq ans de près de 50 p. 100 pour nos départements. Je reconnais que c'est une augmentation importante puisque, en métropole, ces contrats ne progressent que de 9,4 p. 100.

Cette décision exprime donc bien votre volonté de voir préserver dans nos départements l'investissement et, par ce biais, tous les aménagements indispensables pour notre territoire.

Votre démarche rejoint donc bien la préoccupation de nombreux élus et je constate avec satisfaction que vous leur avez accordé une écoute attentive.

Cependant, comment envisager l'année 1994, sinon avec un peu d'inquiétude? En effet, l'augmentation des fonds structurels européens risque de ne pas trouver une réponse équivalente et rapide au niveau des contreparties nationales, rendant l'étape de la prochaine année très difficile à franchir sur les plans économique et social, en dépit des efforts consentis par votre ministère pour garder à l'outre-mer un volume satisfaisant d'investissements.

Il nous faudra être très vigilants afin de ne pas mettre en péril cet équilibre précaire.

En résumé, monsieur, même si ce budget n'est pas, vous en conviendrez, tout à fait à la hauteur de nos espérances, il n'en est pas moins empreint de volontarisme et, surtout, de réalisme, ce réalisme qui manquait tant à l'ancienne majorité, manque dont nous payons, aujourd'hui, la lourde facture.

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Très bien!

M. André-Maurice Pihouée. Ce budget est un budget d'assainissement. Nos finances publiques en avaient besoin.

Au-delà, nous attendons, dans ce contexte de rigueur, que des crédits de paiement suffisants puissent être utilisés de façon optimale.

Nous sommes sûrs de votre détermination à vous battre pour convaincre le Gouvernement des besoins et des espoirs de nos populations de l'outre-mer pour un développement économique et social harmonieux dans la dignité et la responsabilité.

Nous sommes convaincus que, en 1994, vous ferez mieux avec moins. Soyez donc assuré de notre soutien actif dans les réformes à entreprendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Anicet Turinay, dernier orateur inscrit, pour cinq minutes.

M. Anicet Turinay. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans un contexte économique particulièrement difficile, la volonté du Gouvernement de maîtriser ses dépenses et de réduire son déficit explique que le budget de l'outre-mer soit en diminution.

Tout en comprenant les priorités budgétaires de la loi de finances pour 1994, je ne peux cependant cacher mes inquiétudes en constatant l'importante baisse des moyens qui sont destinés à favoriser le développement des départements et territoires d'outre-mer.

En effet, les crédits de paiement accusent une réduction de 5,38 p. 100 qui, dans les faits, est beaucoup plus considérable si l'on tient compte de la hausse des prix, qui se situe à environ 3 p. 100 pour la Martinique.

Par ailleurs, la juxtaposition des sommes ne nous permet pas toujours de connaître la plupart des répartitions de crédits entre les différents départements et territoires d'outre-mer.

Pour ce qui est des répartitions dont nous avons connaissance, il faut reconnaître l'effort particulier du budget en faveur des territoires d'outre-mer, notamment de la Nouvelle-Calédonie. Et j'aurais souhaité que les départements d'outre-mer puissent bénéficier du même traitement. De plus, je souligne un très important décalage entre les autorisations de programme et les crédits de paiement.

D'après les dernières informations qui me sont parvenues du comité directeur du FIDOM, j'ai noté une nette augmentation, tant pour la section régionale que pour la section départementale, ce qui représente un important soutien au développement de l'activité économique des départements d'outre-mer.

Cependant, je déplore l'absence des crédits de subvention d'équipement aux collectivités pour les dégâts causés par les calamités publiques.

Il en est de même des crédits de dépenses des services d'incendie et de secours. Je vous rappelle que les communes de la Martinique sont très mal équipées en ce qui concerne la lutte contre les incendies et les secours, faute de moyens financiers. Cette situation est grave, car c'est à cause de ce manque de structures que les communes ne peuvent assurer un service correct aux administrés. Pour pallier cette absence d'aides, je souhaite obtenir une contribution substantielle de l'Etat.

Les secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques sont, comme l'a rappelé M. Lesueur, insuffisants - ils s'élèvent à 400 000 francs seulement -, quand on sait que le département de la Martinique a ouvert 3 millions de francs de crédits après la tempête Cindy.

Je constate aussi la baisse des subventions à caractère obligatoire pour les collectivités locales.

Les communes participent à l'effort de rigueur puisque les autres concours sont maintenus au même niveau qu'en 1993. Il n'empêche qu'elles connaîtront un appauvrissement certain, car leurs frais de fonctionnement, notamment de personnel, ne cessent d'augmenter.

De plus, le fonds de compensation de la TVA diminue d'un point. Ce manque à gagner entraîne une charge supplémentaire pour les communes, dont les budgets sont déjà lourdement obérés par de nombreuses contraintes inhérentes à leurs responsabilités.

Enfin, les dégrèvements fiscaux ne seront pas intégralement compensés - moins 4,5 p. 100 - pour « contribuer à l'effort de rigueur » du Gouvernement.

La réforme de la dotation globale de fonctionnement, dans sa première version, ne nous donne pas vraiment satisfaction dans la mesure où elle ne prend pas en compte les structures socio-économiques des départements d'outre-mer et l'énorme retard de développement de ces collectivités, qui ont à faire face à de très lourdes opérations d'investissement sur leur territoire.

Toutes ces mesures, vous en conviendrez, ne sont pas sans conséquence sur l'ensemble de l'activité économique de nos départements d'outre-mer.

Par contre, l'apport de 1,5 milliard de francs de gains prévus dans le cadre du dispositif de défiscalisation des investissements dans les départements d'outre-mer, adopté dans la loi de finances rectificative pour 1993, aura sans nul doute un effet bénéfique sur notre économie. Il devrait en être de même des 41 milliards de francs issus des autres départements ministériels qui viendront abonder ce budget.

Certes, le développement économique, pierre angulaire tant du développement social que du « décollage » de nos îles, ne peut se limiter à la mise en place de moyens financiers. Si la situation actuelle impose des sacrifices pour tous, comment faire comprendre ces sacrifices à la population martiniquaise, qui est au bord de l'explosion sociale avec plus de 30 p. 100 de chômeurs ?

Tous les secteurs de l'activité économique de la Martinique sont touchés par la crise : l'agriculture, le commerce, l'artisanat, le tourisme, le BTP, le logement, les entreprises, les services, et tout particulièrement le milieu hospitalier.

A cela s'ajoutent nos préoccupations sur l'intégration des départements d'outre-mer dans l'Europe.

En effet, si une déclaration relative aux régions ultrapériphériques de la Communauté a été annexée au traité de Maastricht et si l'OCM banane représente un acquis important dans le développement agricole de la Martinique, reste cependant la grande question de l'adaptation de nos productions aux règles commerciales de la Communauté européenne. Cela ne peut se faire sans l'apport des aides communautaires, sans défendre nos productions et nos intérêts devant la Commission européenne.

Il y a six mois que la X^e législature a débuté et, monsieur le ministre, vous commencez à prendre connaissance des grands problèmes de l'outre-mer. Je veux non pas faire de la sinistrose, mais fonder mes espoirs sur l'avenir. Je partage votre objectif de sortir les départements et territoires d'outre-mer d'une logique d'assistanat pour parvenir à un développement équilibré car, sans développement économique sain et durable, l'égalité sociale entre les citoyens de ces départements et territoires et ceux de la métropole serait une utopie.

Les habitants de l'outre-mer, dans les réalités qu'ils vivent au quotidien, leurs craintes, leurs aspirations, ont besoin plus que jamais de la solidarité gouvernementale.

Je sais que vous ne pouvez pas faire de miracle mais vous n'ignorez pas que le manque de moyens et de dotations pour nos départements sera fatal ; et la régression de l'activité économique pourrait avoir des conséquences très graves pour la Martinique.

En dépit du pessimisme que je ressens en étudiant votre budget, je privilégierai l'espoir, car il est urgent d'œuvrer ensemble, avec les moyens législatifs dont nous disposons, pour définir et mettre en place une politique adaptée aux DOM.

A titre d'exemple, je ne citerai que l'agriculture et la pêche, ainsi que les équipements publics, créateurs d'emplois. Conscients que le parcours du redressement sera difficile et long, nous sommes prêts à relever le défi. Cependant, nous n'y parviendrons pas sans l'aide de l'Etat.

En votant votre budget, monsieur le ministre, je fais confiance au Gouvernement de la France pour satisfaire les attentes légitimes de nos populations. *(Applaudisse-*

ments sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je tiens d'abord à remercier les nombreux orateurs qui, par leur participation, ont donné beaucoup d'intérêt à ce débat et ont fait avancer notre réflexion commune.

Je m'efforcerai de répondre à tous ceux qui ont souhaité des éclaircissements sur la politique que j'ai présentée ou sur un élément particulier du budget, à tous ceux qui ont fait des suggestions, lesquelles méritent toute notre attention.

M. Asensi m'a fait savoir qu'il ne pourrait être présent en fin de soirée. Contrairement à lui, je crois sincèrement que l'Europe est bénéfique aux départements d'outre-mer. Grâce aux mesures prises en leur temps par le gouvernement de Jacques Chirac, à l'initiative de Bernard Pons, nous avons pu réussir progressivement une certaine forme d'intégration des départements d'outre-mer dans la politique de la Communauté économique européenne. Celle-ci se traduit non seulement par les fonds structurels, mais aussi par une série de politiques définies par secteur d'activité, en particulier dans le domaine agricole, qui vont dans le bon sens et nous permettent de trouver une forme d'équilibre. Ces activités, qui s'exercent dans des zones géographiques où la concurrence pourrait être redoutable, trouvent dans le cadre européen une forme d'organisation et - pourquoi ne pas le dire ? - de protection permettant de préserver le développement de filières agricoles et industrielles ainsi qu'un type de société conforme à l'idée que nous nous faisons de la dignité humaine.

M. Darsières et M. Annette ont beaucoup parlé chiffres, et Mme Taubira-Delannon a sans doute eu sur ce point la réflexion la plus sage. Je ne m'engagerai donc pas dans un combat de chiffres, mais j'insiste néanmoins sur le fait qu'il vaut mieux comparer les crédits réellement attribués au cours de toutes ces années, plutôt que ceux prévus dans les lois de finances initiales : c'est la prudence. Nous savons en effet, et je ne veux pas m'appesantir sur ce sujet que de très importantes annulations de crédits sont intervenues en 1991, en 1992 et au début de l'année 1993, avant le mois de mars.

Nombreux sont les orateurs qui ont parlé de l'ANT : M. Darsières, M. Annette, M. Jalton, mais également M. Eric Raoult, notre président de séance, qui, grâce à son expérience métropolitaine, nous a fait découvrir comment les choses se passaient concrètement sur le terrain.

Je parlerai clairement. Je suis déterminé à préserver cet outil car je suis convaincu de la nécessité d'une vraie politique de mobilité et d'insertion. La structure doit être réformée et les modifications sont engagées. Il est vrai que cela se fait dans la douleur, mais c'est peut-être parce que l'on a trop tardé.

De quoi s'agit-il ? Il convient d'abord de restructurer l'organisation, mais il faut surtout que la nouvelle direction qui se met en place se donne les moyens, en discutant avec les régions et les départements concernés, de définir une nouvelle stratégie capable de s'adapter aux besoins des uns et des autres. Car les problèmes de la population réunionnaise ne sont pas les mêmes que ceux de la population des Antilles ou de la Guyane.

Il faut aussi se donner les moyens de mieux collaborer avec ce dont nous disposons en métropole. Il faut éviter, en effet, le doublonnage de structures d'appui social. Il faut que l'ANT soit capable de faire travailler pour elle les structures sociales actuellement en place auprès des conseils généraux ou des grandes villes. Il faut qu'elle soit capable de faire travailler pour elle des associations qui sont souvent vivantes et qui sont installées en métropole. Enfin, il faut que l'ANT soit capable de mobiliser les crédits qui sont à sa disposition, car assez paradoxalement elle se trouve dans une situation financière difficile alors qu'elle est en mesure de mobiliser le Fonds social européen.

Tout doit donc être repris, réorganisé, restructuré. Ce sera l'occasion de nous mettre bien d'accord sur les orientations de cette politique de mobilité et d'insertion et je suis convaincu que l'efficacité en sera grandement accrue.

M. Darsières a évoqué à juste titre la question scolaire qui se pose également dans d'autres départements ou territoires. Dans le cadre du contrat de plan qui va entrer en phase de négociation entre le préfet de région et les élus locaux dans quelques semaines, je crois pouvoir dire qu'un lycée 900 doit pouvoir être construit. Il apportera un élément d'apaisement au souci que vous avez manifesté et qui correspond à celui de l'ensemble de l'outre-mer.

S'agissant des contrats de plan, monsieur Darsières, je voudrais revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure : l'ensemble des contrats de plan des départements d'outre-mer augmentent de plus de 50 p. 100, ce qui est une moyenne. Quant à leur répartition, elle sera fonction à la fois de l'évolution démographique et des contraintes particulières de tel ou tel département. Mais une telle évolution illustre bien cette politique de solidarité que vous avez été nombreux à appeler de vos vœux et qui va pouvoir se concrétiser dans les cinq prochaines années. Contrairement à ce que vous avez laissé entendre, l'outre-mer n'est ni défavorisé, ni même traité à égalité, mais en fait, et les chiffres ont été donnés par différents orateurs, traité de façon préférentielle dans la préparation de ces contrats de plan, ce qui est justice.

Monsieur Grignon, vous avez évoqué la situation économique de Saint-Pierre-et-Miquelon, les inquiétudes de la population et les problèmes de pêche. Je voudrais revenir sur l'ensemble de ces sujets.

Tout d'abord, je me suis trouvé au mois d'avril dernier devant une situation de blocage du dossier pêche, situation dont j'ai hérité. Vous en connaissez les données.

Premièrement, une sentence arbitrale du 10 juin 1992 a réglé, définitivement, hélas ! la question de la délimitation des espaces maritimes entre Saint-Pierre-et-Miquelon et le Canada. Elle est tout à fait défavorable à la France, c'est vrai. Il n'aurait pas fallu accepter le principe de l'arbitrage. Mais celui-ci est désormais définitif, et nous n'avons malheureusement aucun recours.

Deuxièmement, un accord franco-canadien de mars 1972 garantit aux deux parties des droits de pêche dans leurs zones de juridiction respectives sur une base de réciprocité mais, vous le savez, son application est rendue impossible par l'échec des négociations sur la fixation des quotas.

Une telle situation a créé un malaise social considérable et 319 salariés d'Interpêche ont été pris en charge par le Fonds national pour l'emploi jusqu'au 31 mars 1993. Je ne sais pas pourquoi cette date a été retenue. J'ai été nommé le 30 mars. Cela tombait bien, en quelque sorte : j'avais une journée pour régler le problème. Cela

fait partie des choses que l'on trouve quand on arrive dans un ministère. Grâce à la compréhension de Michel Giraud et à la volonté du Premier ministre, nous avons pu régler socialement le problème pour une période qui nous amène jusqu'en juin prochain. Mais ce n'est pas une solution de fond, j'en conviens.

L'économie est donc asphyxiée. Quelle est la position du Gouvernement ? J'ai lu ici ou là que le Gouvernement n'était pas déterminé à défendre les positions de la France dans cette affaire, je crois pouvoir vous dire très clairement tout le contraire. Lorsque le premier ministre canadien est venu en mai dernier à Paris, le premier ministre français a souhaité évoquer cette question avec lui. J'ai participé à cette réunion. Les deux premiers ministres ont convenu d'une reprise des négociations au niveau politique. La France a exercé de très fortes pressions mais le Canada est en période électorale et ce n'est sans doute pas le moment le plus propice pour mener une négociation ayant quelque chance d'aboutir de façon positive. Ce n'est pas le fait du gouvernement français, monsieur Grignon. Il est donc nécessaire aujourd'hui de restructurer l'activité en tenant compte des réalités. Nous reprendrons les négociations lorsque le nouveau gouvernement canadien sera en place. Nous sommes également placés maintenant devant des décisions canadiennes relatives à la suspension provisoire de la pêche prises sur la base d'avis scientifiques qui ont été, à ma demande, vérifiés et confirmés en tous points par l'IFREMER. Nous ne pouvons donc pas les contester sur le plan scientifique. Je le regrette, mais c'est ainsi. Les faits sont têtus, comme je le disais dans mon discours tout à l'heure.

Que devons-nous faire ? Il faut rouvrir la négociation pour pouvoir obtenir des quotas de pêche lorsque la pêche à la morue sera de nouveau possible dans l'Atlantique Nord, ce qui prendra, à mon sens, trois ou quatre ans au minimum. En attendant, il nous faut assurer une activité de l'industrie de la pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon. C'est la raison pour laquelle je soutiens tout projet avec Interpêche ou avec un autre industriel permettant d'utiliser les structures existant sur cet archipel. Il nous faut également essayer de diversifier l'activité de pêche elle-même et vous savez que c'est possible à condition de bousculer certaines habitudes. Je crois qu'il faut le dire aussi.

Par ailleurs, il nous faut développer d'autres activités : c'est la diversification. C'est la raison pour laquelle, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, j'ai pris la décision de construire un nouvelle piste d'aviation pour que l'archipel puisse être desservi tous les jours, quelles que soient les conditions météorologiques. Nous pourrions ainsi, en particulier, développer des activités touristiques et mettre en place ce commissariat au développement et à la diversification économique qui me paraît indispensable. Nous aurons l'occasion d'en reparler ensemble. J'ajoute que les modalités de financement de cette piste d'aviation seront telles que les finances de la collectivité territoriale ne seront pas chargées. Vous m'avez souvent fait part, monsieur Grignon, de votre souhait de voir l'Etat s'engager au maximum dans cette affaire pour que, une fois la décision prise - je me souviens que vous n'y étiez pas favorable -, les choses se passent dans les meilleures conditions sur le plan financier.

Non seulement les discussions sur le financement qui se terminent permettront à l'Etat de s'engager très majoritairement dans le financement de cette opération, mais aussi le contrat de plan 1994-1998 pourra très largement financer d'autres opérations. Les moyens financiers de

l'archipel ne seront donc pas remis en cause pendant les cinq prochaines années. Je sais que vous y étiez très attentif et je peux vous le confirmer ce soir.

M. Raoult, tout à l'heure, a évoqué, outre l'ANT, la situation des étudiants d'outre-mer à Paris, ou en région parisienne. Je souhaite lui indiquer qu'une circulaire du ministre des universités en date du 13 juillet a rappelé aux présidents d'université qu'ils devraient réserver aux bacheliers d'outre-mer un accueil bienveillant en première année de premier cycle d'enseignement supérieur. Nous veillerons au respect de cette circulaire et ferons le point sur les conditions de son application pour faire en sorte que ce type bien particulier de mobilité puisse fonctionner dans des conditions satisfaisantes.

Monsieur Léon Bertrand, vous avez évoqué de nombreux sujets dans vos différentes interventions. S'agissant du XI^e Plan, la Guyane bénéficiera d'une enveloppe qui tiendra compte non seulement de sa population mais aussi de ses handicaps structurels. Il ne sera pas fait application de la seule règle du prorata du nombre d'habitants, ce qui pénaliserait la Guyane. Telle est en tout cas mon intention.

Par ailleurs, les efforts d'équipement devront être poursuivis et même accentués dans ces contrats de plan. Il faudra aussi bien sûr intégrer le soutien aux filières rizicoles et de la crevette. Soyez sûrs en tout cas que la Guyane ne sera pas du tout oubliée dans cette démarche.

S'agissant de la répartition de la créance de proratisation, elle est réalisée ce jour même. Il se trouve que le jour de notre débat budgétaire correspond avec cette publication au *Journal officiel* mais je ne crois pas qu'il y ait de raison particulière à cette conjonction. Je me réjouis de cette notification mais je souhaite que la restructuration à laquelle nous travaillons permette qu'elle intervienne plus tôt dans l'année.

Monsieur Léon Bertrand, vous avez également évoqué le problème de la publication des avis des chambres régionales des comptes. C'est en effet un sujet sur lequel une réflexion peut s'engager et je saisirai mes collègues de l'économie et du budget de cette proposition car il peut effectivement en résulter un peu plus de transparence dans la gestion des collectivités territoriales.

S'agissant des délais de mise en œuvre des crédits européens, je vous ai rapidement répondu tout à l'heure en vous indiquant qu'une réforme faisant l'objet d'une étude coordonnée par le SGCI, visant à accélérer le cheminement des crédits entre Bruxelles et les administrations parisiennes était en cours. Au cours du prochain plan les choses iront vraiment plus vite.

Vous avez évoqué également la nécessité d'une adaptation des conditions d'application de la réglementation sur la taxe d'habitation. Je vais vérifier avec les services du ministère du budget que cette mesure, tout à fait intéressante, en effet, est techniquement possible et voir comment elle pourrait être mise en œuvre.

Je ne peux pas évoquer à mon tour la fiscalité de l'ors sans revenir sur l'intervention de Mme Taubira-Delannon qui portait également sur cette ressource minière. Nous devons en effet avoir une réflexion fondamentale sur cette richesse particulière à la Guyane qui, contrairement à ce que l'on croyait il y a quelques années encore, est probablement plus importante qu'on ne l'imaginait. Il serait légitime de mettre au point un certain nombre de projets, en particulier en matière fiscale, pour faire en sorte que cette richesse du sous-sol guyanais donne une plus grande aisance financière au territoire de la Guyane pris au sens large - nous verrons quels peuvent être les destinataires d'éventuelles nouvelles ressources. Mais, comme l'a sou-

haité Mme Taubira-Delannon, il faudrait que l'explication de cette ressource intervienne dans le respect à la fois de l'environnement et des conditions minimum de travail. Sachez que les opérations de contrôle qui ont été menées ces dernières semaines, l'ont été à ma demande expresse, car nous ne pouvons plus tolérer un certain nombre d'errements, que ce soit à l'égard de l'environnement ou des conditions de travail qui étaient en vigueur dans diverses entreprises. Je répète, monsieur le député, mes propos tenus à Saint-Laurent-du-Maroni devant vos concitoyens : on ne peut pas à la fois dire au ministre, ou au représentant de l'Etat sur place, qu'il doit être vigilant sur les problèmes de l'immigration et accepter que certains chefs d'entreprises guyanais exploitent systématiquement des travailleurs immigrés clandestins. Ce double langage n'est absolument pas acceptable. Pour ma part en tout cas je ne l'accepte pas. On ne peut pas nous demander une chose et faire discrètement le contraire.

Notre discours en la matière doit être parfaitement clair, j'ai envie de dire : parfaitement carré. Vous connaissez l'importance de notre action : les deux tiers des expulsions faites par la France le sont en Guyane. Comme le suggère Mme Taubira-Delannon par un petit geste, ce sont peut-être les mêmes qui reviennent la semaine suivante, quant à moi je ne le crois pas. En tout cas des éléments de structure doivent rendre plus efficace la politique de lutte contre l'immigration clandestine que nous menons en Guyane.

Monsieur Virapoullé, vous avez évoqué, au cours de votre intervention, un certain nombre de points précis sur lesquels je voudrais revenir. Vous vous êtes interrogé en particulier sur l'évolution des crédits du service militaire adapté. Je voudrais vous rassurer. Certes il y a des mesures d'économie qui portent sur les crédits de personnel du SMA. Elles correspondent à l'application de la directive du ministère du budget sur la réduction d'emplois de 1,5 p. 100 que vous retrouvez sous forme de chiffres.

Toutefois, il faut aussi relever la création de quarante-sept postes à la Réunion qui doit permettre de compléter l'éventail des formations complémentaires offertes aux jeunes Réunionnais. Elle vise à doubler les effectifs des stagiaires sur la période 1991-1997. Je crois donc pouvoir ainsi vous rassurer.

Monsieur Paul Vergès, vous avez évoqué toute une série de questions. Vous avez souhaité, et je l'ai bien noté, inscrire votre intervention dans une réflexion sur l'avenir de l'outre-mer en général et de la Réunion en particulier.

J'en viens maintenant à certains points précis. Vous avez remarqué, comme d'autres, que le dépôt du « jaune » budgétaire était un peu tardif. J'en ai parlé tout à l'heure dans mon discours de présentation du budget : je souhaite effectivement, que, l'année prochaine, dans la mesure du possible, l'ensemble des administrations et nous-mêmes ayons ce document suffisamment tôt pour pouvoir faire quelques vérifications. En effet, sans du tout mettre en cause des chiffres à caractère public - et ce serait curieux que le ministre le fasse ! -, il m'a semblé, à une lecture rapide, que certains auraient pu être vérifiés. Il serait également intéressant, je l'ai déjà dit, que, après une année budgétaire, on fasse un constat et qu'on prenne en compte les évolutions réelles.

Vous avez mentionné - nous avons évoqué ensemble la question à la Réunion - la nécessité d'accroître l'effort en faveur du logement social. Je suis d'accord avec vous, mais nous savons aussi que les questions budgétaires ne sont pas les seules qui se posent en la matière. Je serai

très attentif, personnellement - comme vous-même, sans doute, et beaucoup d'autres responsables - aux conclusions de la mission qui est menée actuellement par différents représentants des inspections concernées sur la construction du logement social outre-mer. Il nous faut améliorer les systèmes de maîtrise foncière - en particulier dans les grandes villes. Il nous faut améliorer le fonctionnement des organismes constructeurs. Il nous faut améliorer, sans doute, un certain nombre de mécanismes réglementaires. C'est pourquoi, lorsque j'ai proposé aux présidents de région, aux présidents de conseil général, aux parlementaires, une concertation très large sur les problèmes qui se posent dans les départements d'outre-mer, j'ai fait mention du logement social, et ensemble, à l'occasion d'un débat sur ce sujet, nous pourrions en reparler.

Vous avez évoqué l'hypothèse d'une dotation de rattrapage. C'est une idée nouvelle. Pourquoi pas ? En tout état de cause, il nous faudra être très attentifs à l'évolution de la réforme de la DGF. J'ai souhaité que les questions de l'outre-mer soient prises en compte dans le projet qui va venir en discussion. Les parlementaires de l'outre-mer y seront probablement très attentifs, car il sera le premier pas en faveur d'une meilleure prise en compte des spécificités des communes de l'outre-mer dans le cadre des dotations d'Etat.

Plus largement, vous avez également évoqué notre manière de préparer l'avenir. Je voudrais vous rappeler ce que j'ai dit tout à l'heure sur les contrats de plan. Si nous nous sommes battus à Bruxelles pour obtenir le doublement des fonds structurels dans la perspective de 1999, si le Premier ministre a bien voulu arbitrer en faveur d'une augmentation de 50 p. 100 en moyenne des contrats de plan, c'est bien parce que nous sommes convaincus qu'il nous faut maintenant inscrire l'action de l'Etat dans une perspective de croissance des investissements. Vous le savez, nous avons eu l'occasion d'en parler lorsque la délégation des élus de la Réunion est venue me voir la semaine dernière, je suis tout à fait ouvert à une réflexion sur tous les éléments législatifs, réglementaires et de procédure administrative qui entravent le développement de l'outre-mer et qui mériteraient d'être adaptés. J'ai d'ailleurs observé au cours de mes visites qu'un réel consensus se dégageait parmi les élus et les responsables économiques et sociaux pour dépasser le clivage qui opposait autrefois les tenants de la départementalisation et ceux du statut particulier. Aujourd'hui, nous sommes tous devenus grands et nous ne nous sentons plus bloqués par ce type de débat idéologique. Il nous faut donc, comme l'a dit Jean-Paul Virapoullé tout à l'heure, procéder aux adaptations nécessaires aux spécificités de l'outre-mer sans nous poser trop de problèmes métaphysiques sur le statut des uns ou des autres. M. Moutoussamy a hésité entre deux chiffres du jaune budgétaire. Pour lever tout doute sur cette affaire, je lui indique que le premier chiffre qu'il a cité ne concerne que les départements et les collectivités à statut particulier, et que le second - 41,4 milliards - est le plus significatif, puisqu'il comprend également les crédits des territoires d'outre-mer.

Il a parlé, ainsi que M. Chaulet, de la pêche. Je précise que l'allègement des charges sociales de 30 p. 100 environ sur un certain type de navire sera applicable dans les départements d'outre-mer. Nous sommes par ailleurs actuellement en discussion avec Bruxelles pour la mise en œuvre du POSEIDOM-pêche. J'avais déjà eu l'occasion au moins de juillet dernier de m'en entretenir avec les responsables de la Commission. J'espère que ce dossier aboutira rapidement.

M. Moutoussamy m'a questionné sur les activités touristiques. Peut-être est-il utile de rappeler une évidence : le tourisme est une opportunité exceptionnelle, en particulier pour les deux départements des Antilles. L'an dernier, 1 300 000 personnes ont été accueillies, et le trafic aérien s'est fortement accru, nous avons dit cet après-midi dans quelles conditions.

Mais pour réussir dans la durée, comme j'ai eu l'occasion de le dire en Guadeloupe, il faut que les professionnels du tourisme - et l'Etat, la région, le département peuvent les y aider - prennent bien en considération l'ensemble des besoins des touristes. A cet effet, il importe d'améliorer la formation des personnels et de diversifier l'offre de loisirs. Qu'un touriste qui vient aux Antilles, ait envie d'y revenir, c'est cela, la clé du succès. Or, pour parler franc, ce n'est pas toujours le cas et il faut donc impérativement améliorer à tous égards l'aspect qualitatif de notre tourisme.

Monsieur Annette, vous avez évoqué beaucoup de sujets. Je ne reviendrai pas sur le contraste que vous avez essayé de dessiner entre les augmentations de crédits qui auraient été extraordinaires dans le passé et ce que vous auriez découvert dans le projet de budget pour 1994. Comparez-les donc les crédits effectivement délégués et la perspective dans laquelle nous travaillons ! A cet égard, ce que j'ai pu indiquer à l'Assemblée cet après-midi sur l'évolution des fonds structurels et des contrats de plan me paraît fondamental. Nous sommes au début d'une période au cours de laquelle il va nous falloir augmenter considérablement les crédits en nous appuyant sur les travaux de qualité qui sont en cours dans les quatre départements pour préparer ces contrats de plan et la contractualisation des crédits européens.

Nous travaillerons également, en particulier avec vous, monsieur Annette, sur le projet de contrat de ville de Saint-Denis auquel l'Etat tient beaucoup, tout comme il tient au développement volontariste de la politique de la ville dans l'ensemble de l'outre-mer, qui a bénéficié largement de la politique de la ville élaborée par Mme Simone Veil. Ainsi, non seulement un grand nombre de villes va bénéficier d'un contrat, mais l'outre-mer sera le seul secteur géographique dans lequel des contrats de développement social de type traditionnel seront maintenant pour les villes ne disposant pas de contrats de ville. A la lumière de tous ces éléments, je crois donc pouvoir dire qu'il n'y a pas de désengagement de l'Etat, mais, bien au contraire, une volonté commune de progresser et de traiter les problèmes de fond.

Vous avez également évoqué, monsieur le député, la réforme du revenu minimum d'insertion. Nous sommes d'accord, et j'espère pouvoir la mettre en œuvre dans les tout prochains mois. Elle est fondamentale à la Réunion, très importante aussi pour les autres départements.

M. Chaulet et M. Jean-Baptiste ont évoqué les problèmes de défiscalisation. Je voudrais rappeler d'abord l'importance des dispositions adoptées à la suite de l'initiative d'un certain nombre de parlementaires, et en particulier de M. Flossé, il y a quelques mois, telles que le rétablissement du droit à déduction de 100 p. 100 pour les secteurs soumis à agrément ou l'ouverture du bénéfice de la défiscalisation à de nouveaux secteurs d'activité, en particulier les services publics industriels et commerciaux et les reprises d'entreprises en difficulté. Je suis ouvert à une réflexion sur de nouvelles mesures et nous les examinerons avec mon collègue du budget. Il me paraît tout aussi important d'examiner la situation des territoires d'outre-mer et des collectivités à statut particulier où les conditions d'applications du texte sont très ambiguës. Il

nous faut, c'est vrai, avancer dans ce domaine, en particulier à Mayotte, où la situation est très difficile. S'agissant de Saint-Pierre-et-Miquelon, des discussions sont en cours entre le ministère du budget et le conseil général. Je pense qu'elles vont déboucher sur une convention fiscale satisfaisante. Pour les territoires du Pacifique, un certain nombre de problèmes continuent également à se poser.

M. Jallon a évoqué en particulier un sujet, dont nous nous étions déjà entretenus, lors de ma visite dans son département, celui de l'insécurité et de la drogue. La Guadeloupe comme la Guyane, est effectivement très touchée. J'ai souhaité, je l'ai dit tout à l'heure, une mobilisation de l'ensemble des services de l'Etat. Il convient d'améliorer le contrôle du trafic, notamment à l'aéroport de Saint-Martin qui est situé en zone hollandaise. J'aurai l'occasion de m'en entretenir avec mon collègue néerlandais dans quelques semaines.

J'ai également évoqué tout à l'heure la nécessité de mettre en œuvre des plans départementaux de sécurité dans les DOM. Et puis, monsieur Jallon, je crois qu'il nous faut, à travers les contrats de ville, et en particulier celui qui concerne Les Abymes, avec Pointe-à-Pitre, mettre en œuvre une vraie politique de prévention. Nous sommes un peu en retard, outre-mer, dans ce domaine, il me semble pouvoir le dire. Il nous faudra trouver les bons interlocuteurs, les élus, bien sûr, et on peut s'appuyer sur leur sens de responsabilités, mais aussi des associations, ainsi que des travailleurs sociaux qui, on le sait, ne sont pas toujours disponibles. En tout cas, cela devra être une des priorités dans les contrats de ville dont vous discuterez avec le préfet de région.

Monsieur Virapoullé, vous avez évoqué avec beaucoup de flamme un certain nombre de thèmes que je connais bien. Si je puis me permettre de résumer vos propositions, je privilégierai deux mots : innovation et audace. Nous sommes quasiment tous d'accord sur l'idée qu'il nous faut maintenant innover, changer, bouger.

Nous nous en sommes entretenus il y a quelques jours avec un certain nombre de parlementaires, et vous étiez présent. Au-delà des questions strictement financières et budgétaires, il faut entrer dans une phase de modifications législatives et réglementaires capables d'adapter nos structures à la réalité de cette fin de siècle.

M. Thien Ak Koon a évoqué un certain nombre de problèmes plus concrets, que je connais bien aussi pour avoir été sur place il n'y a pas très longtemps. Je suis tout à fait favorable à l'idée d'un rééquilibrage de l'île entre le nord et le sud, non pas du tout pour avantager les uns par rapport aux autres, mais parce que la croissance démographique de cette île, les phénomènes d'encombrement, d'urbanisation extrêmement rapide, rendent impérieux l'aménagement du territoire.

Il faut donc trouver les bons supports d'une telle politique de rééquilibrage, et je pense qu'à travers le contrat de plan et toute la politique contractualisée qui est en train de se préparer à La Réunion, il faut engager les moyens de la réaliser de façon pragmatique. M. Thien Ak Koon a eu raison d'insister sur la nécessité de développer les transports publics dans sa région. C'est une question que j'ai d'ailleurs évoquée dans mon discours de présentation du budget. Je crois qu'il nous faudra faire un effort en la matière car la situation actuelle commence à poser des problèmes dans les zones les plus urbanisées.

M. Jallon a également souligné les problèmes de contrats de plan, de contrat de ville, de prévention. J'en ai déjà parlé.

M. Henry Jean-Baptiste a évoqué à propos de Mayotte ce dont nous avons discuté ensemble il n'y a pas si longtemps sur place. Et il a raison de dire qu'il faut hâter la parution des textes d'application. Concernant le cadastre, je pense que c'est chose faite. Il y a peut-être un problème de publication que j'irai examiner. En tout cas j'ai signé le texte !

La loi de défiscalisation et ses conséquences, j'en ai déjà parlé.

Sur la grande affaire de Mayotte que nous avons évoquée pendant tout mon séjour là-bas, vous connaissez mon avis. Je l'ai dit, la départementalisation, nous avons commencé à la mettre en œuvre. Il faut le faire de façon pragmatique. Je le redis du haut de cette tribune à tous nos concitoyens mahorais : ils peuvent compter sur la France, puisqu'ils le souhaitent, tout simplement. Il nous faut maintenant les aider à construire leur citoyenneté car il y a un énorme retard à combler. Lorsqu'on sillonne cette île, c'est une évidence.

Madame Taubira-Delannoni, vous avez évoqué le fond des choses s'agissant de la Guyane. Vous avez relativisé la querelle des chiffres, et je vous en remercie. L'or vous paraît être une menace. Je vous répète que, à mon sens, il peut être une chance. Il nous faut travailler sur cette question, et assez vite car l'économie risque de nous dépasser, de nous déborder. Pour reprendre une suggestion que M. Léon Bertrand, rapporteur pour avis, avait faite au cours de l'examen du budget à la commission des lois, il nous faut aussi réfléchir à une meilleure insertion de Kourou dans la Guyane, car il y a là une risque de déstabilisation de la région. Kourou doit devenir un « plus », et non pas être uniquement perçu comme un outil au service de la France en général. Ce n'est peut-être pas facile car il y a eu des maladroites, j'en suis conscient. Il faut que nous travaillions avec le CNES pour améliorer les choses et qu'il y ait une relation plus positive entre les habitants de la Guyane et notre centre de tir.

Vous avez évoqué les questions de délinquance. Encore une fois, je crois que, dans le cadre de la politique de la ville que nous allons développer avec Cayenne et dans Saint-Laurent-du-Maroni, il faut essayer de trouver des réponses.

Mais je voudrais surtout vous remercier de nous avoir rappelé par votre intervention - quel beau talent oratoire ! - que notre projet doit être d'abord et avant tout d'ordre politique et culturel et qu'il ne faut pas nous noyer dans les chiffres. Il faut savoir ce que nous voulons les uns et les autres. Il nous faut comprendre ce qu'est le peuple guyanais, et Dieu sait s'il est divers ! Il faut que, dans le cadre qui constitue la France, nous soyons capables d'élaborer un projet commun qui respecte la diversité de notre culture, de notre patrimoine et de le proposer à cette population à la fois française et guyanaise.

C'est le fond du débat. Si c'est l'expression de la difficulté de la tâche, c'est probablement aussi le sens profond de l'outre-mer français. Il faut réaliser cette synthèse pour donner à notre pays la dimension supplémentaire qu'il n'aurait pas sans l'outre-mer.

M. Chammougon et M. Lesueur ont évoqué le financement des collectivités locales et l'évolution de la loi quinquennale pour l'emploi votée récemment par l'Assemblée à l'initiative de M. Giraud.

S'agissant de la loi quinquennale, je l'ai déjà dit, nous allons procéder à la préparation d'une loi spécifique à l'outre-mer.

Je tiens à vous rassurer, monsieur Lesueur, sur les baisses de subventions obligatoires et facultatives aux collectivités locales. Les subventions obligatoires ayant pour objet de compenser les exonérations de taxes sur le foncier bâti, leur diminution correspond à une évaluation des besoins. Les crédits peuvent bien sûr être révisés à la hausse si cette évaluation apparaît irréaliste.

Vous avez évoqué également la dotation regroupant les crédits de secours d'extrême urgence et les subventions d'équipement aux collectivités pour les dégâts causés par les calamités publiques. Traditionnellement, ces crédits sont inscrits à un niveau modeste et réévalués ensuite en cours d'année s'il se produit des calamités. On parie sur le fait que les cyclones ne sont pas inéluctables. C'est un processus qui vaut ce qu'il vaut mais qui explique la modicité de la somme inscrite.

A ce propos, monsieur Turinay, je tiens à corriger les chiffres qui ont été avancés au sujet de *Cindy*. En réalité, l'Etat a versé 3 millions de francs en secours d'urgence et 15 millions de francs aux agriculteurs qui ont souffert des différentes calamités de cet été.

M. André-Maurice Pihoué a évoqué le logement social, sujet dont j'ai parlé tout à l'heure, et auquel je ne reviendrai pas. Il a souligné la nécessité de mieux utiliser la créance de proratisation. J'en conviens et j'espère que 1994 marquera un changement à cet égard. Quant à l'amélioration de la politique du logement, qu'il appelle de ses vœux, j'attends beaucoup, je le répète, des conclusions de la mission qui est en cours pour améliorer l'efficacité du dispositif. Sur la politique de mobilité et le rôle de l'ANT, je le renvoie également à mes propos antérieurs; il nous faudra définir rapidement et de façon concertée nos priorités en ce domaine.

Mesdames et messieurs les députés, au terme de cette réponse nécessairement disparate compte tenu de la variété des interventions et des questions, je voudrais revenir sur le sens qu'il convient de donner à ce projet de budget pour 1994. J'ai entendu tel ou tel orateur le qualifier de budget de transition. Je veux bien admettre ce terme, mais à condition qu'on ne se trompe pas sur ce qu'il signifie.

Transition, oui, parce que nous savons où nous allons. En vous présentant mes grandes orientations budgétaires, je vous ai dit quel en était le cadre: la définition de la politique contractuelle, associant les crédits d'Etat, les contrats de plan et les contributions européennes, pour ce qui est des départements d'outre-mer.

S'agissant des territoires d'outre-mer, deux d'entre eux disposent maintenant du cadre de travail qui leur était indispensable: les accords de Matignon pour la Nouvelle-Calédonie, notre projet de loi d'orientation, qui succède au pacte de progrès, pour la Polynésie.

Pour Wallis-et-Futuna, j'ai bien entendu la suggestion que plusieurs d'entre vous m'ont faite. Il nous faut effectivement imaginer une procédure particulière pour réfléchir aux besoins de ce petit territoire, qui est très en retard, en particulier Futuna, et pour lequel il convient de fixer des directions. Ce territoire doit savoir ce qui lui est proposé dans les années qui viennent et ne pas demeurer dans l'état d'apesanteur où il se trouve depuis trop longtemps. Des évolutions doivent être conduites avec détermination à Wallis-et-Futuna. Elles ne pourront pas l'être si nous ne traçons pas clairement les perspectives.

Pour les départements d'outre-mer, les priorités sont maintenant bien établies. Nous avons défini, pour les cinq prochaines années, un cadre financier que je crois satisfaisant. C'est pour moi le plus important. Et je vous

ai proposé - j'en ai parlé avec beaucoup d'entre vous ces dernières semaines - d'ouvrir maintenant une concertation très large avec l'ensemble des parlementaires, des conseils régionaux et des conseils généraux, pour que nous préparions ensemble les réformes législatives et réglementaires indispensables.

J'ai bien entendu les différences d'appréciation, les opinions diverses qui se sont exprimées sur ce budget. Mais l'irréductible optimiste que je suis a surtout retenu la volonté commune de travailler ensemble, dans le respect des différences, pour faire bouger les choses en profondeur. Cette tâche dont j'avais bien compris la nécessité au cours de mes neuf déplacements dans les départements et territoires d'outre-mer, je pense, après ce débat budgétaire, que nous sommes, les uns et les autres, bien décidés à l'accomplir et à l'accomplir rapidement.

Mesdames et messieurs les députés, je vous remercie d'avoir bien voulu participer à ce débat. Je regretterai bien sûr les votes négatifs, mais j'espère qu'ils seront vite dépassés par une vraie participation à des projets communs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe République et Liberté.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Frédéric Jalton.

M. Frédéric Jalton. Monsieur le ministre, vous nous avez conviés à un grand débat sur l'aménagement du territoire, et les documents qui ont été établis promettent une réflexion de qualité. Mais je voudrais attirer votre attention sur le risque que nous courons de n'être pas à même de dépasser l'effet d'annonce, en raison de la réduction des ressources des collectivités locales et de l'approche même du Gouvernement, qui amorce cette réflexion sous le signe du « retour de l'Etat ».

Pensez-vous donner aux collectivités locales les moyens financiers de participer à ce grand chantier ?

Ou bien s'inscrirait-il dans une remise en cause du caractère partenarial de l'aménagement du territoire et, de fait, de la décentralisation ?

Enfin, je veux redire combien il est urgent d'implanter sur le territoire de la ville des Ahyms un commissariat de plein exercice et de donner aux services de l'Etat, ainsi qu'aux différents acteurs, les véritables moyens d'une politique de prévention et de lutte contre la délinquance, la toxicomanie et l'insécurité.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le député, les problèmes structurels des régions d'outre-mer conditionnant toute politique, y compris celle de l'aménagement du territoire, nous en tiendrons naturellement compte, mais, dans les prochains mois, en relation avec les projets de région, nous organiserons nous aussi ce débat, tout comme en métropole. Il nous faudra également préparer les contrats de plan, dont nous avons beaucoup parlé ce soir.

D'une façon générale, je ne vois pas en quoi ce débat d'une part, et la préparation des contrats de plan, d'autre part, remettraient en question la décentralisation et la répartition des pouvoirs. Que les préfets de région fassent pleinement leur travail, c'est effectivement ce que je souhaite. La mission de contrôle qui leur incombe dans le respect de la loi a peut-être été parfois oubliée par les préfets ces dernières années, et ce n'était pas une bonne manière de faire vivre la décentralisation. Je leur ai donc

demandé d'exercer leurs responsabilités quelque soit l'environnement politique, car il appartient à l'Etat de faire respecter la règle de droit.

S'agissant du débar sur l'aménagement du territoire et de la concertation sur les contrats de plan, chacun doit jouer son rôle. D'ailleurs, dans certains départements, dans certaines régions, les élus ont pris eux-mêmes l'initiative, et les choses sont bien avancées. Je crois donc pouvoir vous rassurer à ce sujet.

Bien sûr, les préfets recevront un mandar de négociation et, dans les lettres de mandat que le Premier ministre sera amené à leur adresser, je me permettrai de suggérer quelques grands axes de réflexion, ceux-là mêmes que j'ai évoqués aujourd'hui, à savoir les problèmes d'urbanisation, d'environnement et de désenclavement, ainsi que des orientations de réforme en matière de développement économique. Tout cela ne constituera pas pour les régions des propositions inacceptables. Ce sont des sujets sur lesquels, au contraire, la discussion devrait s'ouvrir de façon positive.

Quant à la prévention de la délinquance, monsieur Jallon, ce doit être un des points forts de notre politique de la ville outre-mer. C'est une évidence. Il nous faudra, ensemble, trouver les bons acteurs de cette politique de prévention. Malheureusement, je ne suis pas sûr qu'ils soient partout disponibles.

M. le président. La parole est à M. Camille Darsières.

M. Camille Darsières. Monsieur le ministre, il y a, à la Martinique, un certain nombre d'hôpitaux et d'hospices qui « girouettent » - c'est une image de chez nous - autour du centre hospitalier universitaire de Fort-de-France. Tous sont en difficulté et tous ceux qui les animent conviennent que cette situation ne tient pas à une gestion défectueuse, mais résulte de paramètres que le ministère de tutelle ne veut pas prendre en compte.

Depuis plus d'un an, le centre hospitalier universitaire de Fort-de-France a proposé au ministère de tutelle un contrat d'objectifs pluriannuel pour permettre la remise à niveau. Une mission a été dépêchée à la Martinique. Les deux inspecteurs qui la composaient ont joui de la plus grande liberté d'investigation. Ils ont choisi, sans être influencés, les services qu'ils souhaitaient contrôler et leurs jours de visite. Pourtant, le conseil d'administration n'a jamais reçu leur rapport et les autorités de tutelle n'ont pas répondu à la demande de contrat d'objectifs qui leur était adressée.

Depuis, la situation se dégrade. Les impayés sont très élevés. Les seuls intérêts moratoires des sommes dues aux fournisseurs d'équipements, de médicaments, de nourriture et de services atteignent 16,5 millions de francs : plus d'un milliard et demi de centimes !

Quel sort le Gouvernement entend-il réserver à la proposition de contrat d'objectifs destinée à remettre à niveau le centre hospitalier universitaire de Fort-de-France et, plus généralement, l'hôpital public à la Martinique, puisque tous les autres établissements ont pris une position identique ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le député, vous avez raison de vous inquiéter de la situation des hôpitaux de votre département. C'est un des dossiers dont j'avais saisi Mme Veil dès mon retour de Martinique au mois de mai dernier. Une étude approfondie a été lancée à son initiative et nous avons tenu ensemble une réunion de travail au début de l'été pour essayer d'aller un peu plus loin.

Ce dossier, vous le savez, était fort complexe. Il fallait vérifier ce que disaient les uns et les autres. Il fallait approfondir notre connaissance de la réalité locale.

La dette des hôpitaux de la Martinique est aujourd'hui de l'ordre de 200 millions de francs, ce qui pèse sur l'économie du département. Il est donc nécessaire d'entrer dans une phase d'assainissement progressif de la situation financière de ces établissements.

Mme Veil a pris un certain nombre de décisions. En particulier, elle a décidé d'accorder aux hôpitaux de la Martinique une enveloppe de plus de 65 millions de francs, dont 56,4 millions de francs pour le seul centre universitaire de Fort-de-France. Quand on connaît les sommes qu'obtiennent actuellement les établissements hospitaliers de métropole qui ont à faire face à des difficultés importantes, on ne peut que convenir qu'il s'agit d'un effort budgétaire considérable. Il sera bien entendu accompagné d'une exigence de rigueur, de meilleure organisation et de transparence accrue dans les choix de la direction de l'établissement. Cette dernière question sera, bien entendu, examinée par les services compétents, mais il faut que nous soyons, les uns et les autres, très vigilants sur l'évolution de cet établissement.

M. le président. La parole est à M. Gilbert Annette.

M. Gilbert Annette. Monsieur le ministre, je voudrais réitérer ce soir la question que je vous ai posée il y a trois mois sur le sort réservé à la créance de proratisation, et plus particulièrement à celle de 1992 qui est, pour la Réunion, de l'ordre de 350 millions de francs. Qu'en est-il exactement ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Certains députés, peu au fait de ce problème, peuvent se demander pourquoi une de ces créances a mystérieusement disparu.

L'explication est simple. Lorsque ce dispositif a été institué, la créance distribuée au cours de l'année n était celle de l'année n-1. Mais comme, à un moment donné, on a distribué, au cours de l'année n, la créance de l'année n, il y a eu effectivement une créance qui n'était pas distribuable un qui, en tout cas, n'a pas été distribuée. C'est un débat qui, à Constantinople, aurait eu un certain succès. (*Sourires.*)

Mais peu importe ! Nous considérons, vous comme moi, qu'il y a une sorte de dette de l'Etat. Mais nous savons, vous comme moi, qu'il y a aussi une dette des conseils généraux au titre de la politique d'insertion, en tout cas dans certains départements.

Dans le cadre des discussions que nous allons avoir en vue de réformer le dispositif du RMI, la concertation que nous engagerons avec les conseils généraux pour savoir qui fait quoi, nous donnera une bonne occasion de régler au fond cette affaire de fonds. (*Sourires.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Dominique Bussereau.

M. Dominique Bussereau. Le groupe UDF a suivi ce débat avec beaucoup d'intérêt et vous avez pu remarquer, monsieur le ministre, que certains de nos collègues de métropole y ont également assisté, ce qui montre que votre budget intéresse l'ensemble de la représentation nationale.

Revenons un instant sur le dossier de la Nouvelle-Calédonie. Avant 1986, il a suscité de longs débats dans cette enceinte et nous avons alors connu des moments importants, souvent même pénibles. De 1986 à 1988,

sous l'impulsion du gouvernement de l'époque, avaient été mises en place de nouvelles institutions et, jusqu'aux malheureux événements du printemps 1988, la situation avait évolué favorablement. Puis sont intervenus les accords de Manigault et la loi de 1988 à laquelle vous avez fait allusion. Les efforts des gouvernements successifs - et, à le voir, ce dont je me réjouis - ont permis une bonne application de ces accords.

La loi de 1988 donne finalement satisfaction. Néanmoins, son article 74 comporte une disposition qui mériterait un peu choquante et un peu anachronique. Il y a même là, à mon sens, quelque chose qui n'est pas très bon pour l'avenir du territoire. Il suffit en effet que les listes constituées pour les élections aux assemblées provinciales, qui forment ensuite le congrès du territoire, obtiennent 5 p. 100 des voix pour se voir attribuer des sièges.

Ce sens mériterait d'être corrigé. La Nouvelle-Calédonie a besoin d'institutions stables. Or on joue la dispersion et la fragmentation. Je souhaiterais connaître les intentions ou tout au moins les réflexions du Gouvernement à ce sujet.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le député, permettez-moi avant de répondre à votre question de rappeler l'esprit dans lequel le Gouvernement s'est engagé, depuis le mois de mars, dans l'application des accords de Manigault.

Je l'ai dit très clairement à Nouméa : nous poursuivons l'application de ces accords car nous en souhaitons la réussite. Il s'agit d'abord d'un accord politique entre les différents parlementaires - le RPCR, le FLNKS et l'Etat - pour gérer de façon décentralisée et dans les meilleures conditions possibles d'entente et de coopération l'ensemble de ce territoire. Les choses, à cet égard, avancent bien. Il s'agit ensuite d'une politique de rééquilibrage économique entre le Sud développé et modeste, d'une part, et le Nord et les îles, d'autre part, qui le sont beaucoup moins. Cette politique passe par un rééquilibrage des aides de l'Etat. Ce dernier favorisera les provinces nord et les îles Loyauté pour la totalité de la période de dix ans prévue par les accords de Manigault. L'évolution des crédits budgétaires le montre : de façon évidente.

Lors de ma visite sur place, j'ai vu le sentiment que, en termes de flux financiers, ce rééquilibrage n'avait pas encore produit, et ce n'est pas surprenant, toutes les conséquences que l'on attend sur le plan économique. On en est à rattraper le retard d'infrastructures et le déséquilibre économique que l'on poursuit. Je souhaiterai me s'exprimer encore prochain, mais cinq ans c'est très court.

Au début du mois de décembre, se réunira ce qui est appelé le comité de suivi des accords de Manigault qui est l'occasion de faire le point à la fois sur le plan financier et sur le plan politique, au bon sens du mot. Nous y examinerons les différents problèmes et envisageons les solutions que l'on peut apporter. Je crois savoir, monsieur le député, que la question que vous me posez aujourd'hui sera soulevée à ce moment-là. Mon souci sera de rechercher quel est l'avis possible car une telle affaire ne peut se traiter sans un accord général.

Les choses doivent être claires : une telle modification, qui peut se présenter en termes de stabilité des pouvoirs provinciaux que détermine l'essentiel du pouvoir d'aménagement et de développement local, ne pourra être examinée que si les parlementaires des accords de Manigault expriment tous le même souhait. Je récite mais qu'il me sert de preuve lorsqu'on cherche à une telle modification, c'est à dire à une telle

seul requis pour obtenir des sièges est très faible comparé à ceux qui sont habituellement applicables en métropole. Dans la plupart des élections métropolitaines locales, en effet, il est fixé à 10 p. 100 ou 12,5 p. 100 parfois même des inscrits, ce qui est nettement plus considérable. Encore faudra-t-il voir comment procéder à cette modification sur le plan juridique. Je crains que dans le cadre de la loi référendaire, nous ne butions sur d'importantes difficultés. Mais, nous venons l'aspect juridique en temps utile, il faut surtout vérifier l'accord politique. Cette éventuelle modification ne peut être une arme des uns contre les autres, quels qu'ils soient, elle doit être l'expression d'un souhait de tous. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la République et du Centre et sur d'autres bancs.)*

M. le président. La parole est à M. Olivier Darason.

M. Olivier Darason. Monsieur le ministre, ma question sera plus générale et procède du constat qu'on fait l'ensemble des orateurs de la dimension de la crise sociale, financière et morale qui affecte les DOM-TOM aujourd'hui ; de l'apathie, voire du désintérêt, de nos compatriotes aujourd'hui pour ces problèmes ; de l'ampleur des mesures à prendre et, enfin, de la nécessité, au-delà même d'un budget nécessairement limité, d'une réflexion à plus long terme.

Monsieur le ministre, ne pensez-vous pas que, dans les huit mois qui nous séparent des élections présidentielles, il sera temps d'ouvrir au niveau national un débat sur l'avenir des DOM ? L'ensemble de nos compatriotes, de nos élus et surtout métropolitains, doivent se rendre compte de des enjeux et du nécessaire effort financier qu'il faudra bien consacrer un jour, l'outre-mer de la République représentant une partie inégalement de nous-mêmes. *(Applaudissements sur d'autres bancs.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le député, votre question pourrait nous donner l'occasion de refaire le débat ! Vous avez mille fois raison de souligner la nécessité de susciter un plus grand intérêt de nos concitoyens métropolitains sur l'importance de l'outre-mer. J'ai essayé dans mon discours de présentation du budget de restituer les choses dans leur perspective. Soyez certain que ce n'est pas par obligation formelle que je suis aujourd'hui complètement consacré de tout ce qui apporte l'outre-mer à la France et de cette dimension supplémentaire que l'outre-mer donne à notre pays.

C'est d'abord, bien sûr, une présence dans l'ensemble des océans de notre planète.

C'est, ensuite, une diversité culturelle, un enrichissement considérable de notre patrimoine commun et sur lequel nous n'avons pas jusqu'à présent bûché tout ce que l'on pourrait bûcher. Cette diversité est une richesse alors qu'elle a été souvent perçue comme une ambiguïté.

Enfin, sur le plan strictement économique, cette dimension supplémentaire peut un jour avoir une grande importance pour l'ensemble de la nation française. Il nous faut essayer de faire passer ce message, même si la tâche n'est pas toujours facile. Il faut commencer par dépasser les clichés qui sont au-delà de barrières intellectuelles pour arriver à comprendre. Il n'y a pas non plus toujours cette conviction que l'on acquiert très vite lorsque l'on connaît un peu les départements et les territoires d'outre-mer, à savoir car à nos concitoyens d'outre-mer se sentent profondément français. Même ceux qui n'expriment que des souhaits favorables à l'indépendance

dance, s'expriment d'une manière telle et fondent leur raisonnement sur de telles valeurs, que j'ai l'impression très profonde qu'ils se situent encore dans une logique et un débat franco-français. J'ai du reste veillé à raconter partout ceux qui représentent cette ligne de pensée.

Vous m'interrogez sur la nécessité de mobiliser davantage nos concitoyens pour aller vers l'outre-mer. Oui, vous avez raison ! Mais, sans vouloir reprendre le débat, ne diffusons pas non plus le sentiment que c'est uniquement une affaire d'argent. Certes, cette nécessité financière existe. N'évitons pas pour autant de nous engager dans les différentes réformes législatives et réglementaires que j'ai exposés tout à l'heure et qui seront, à mon avis, le moyen pour nous tous de réussir ce passage d'un siècle sur l'autre. Je sais que ce n'est probablement pas une étape très facile pour l'outre-mer français.

Enfin, il me paraîtrait important aussi de mieux réussir, dans le respect de leurs spécificités, l'intégration de nos concitoyens d'outre-mer qui vivent en métropole. J'ai été personnellement profondément choqué par la manière dont ces populations ont été présentées dans un certain nombre de journaux ces temps-ci. On y mélangeait complètement le problème de l'immigration d'étrangers avec celui des citoyens d'outre-mer en confondant de multiples notions - culturelles, économiques, ethniques, familiales. Sous cet angle aussi nous avons une exigence de réussite. Notre politique d'accueil et de développement doit aller au-delà du simple fonctionnement de l'ANT pour faire en sorte que tous ceux qui, originaires de l'outre-mer, vivent, pour des raisons souvent économiques en métropole, puissent continuer à être eux-mêmes complètement, même en métropole. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Union pour la démocratie française et sur divers bancs.)*

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Départements et territoires d'outre-mer ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 23 255 827 francs ;

« Titre IV : moins 65 497 812 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 64 300 000 francs ;

« Crédits de paiement : 33 650 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 161 500 000 francs ;

« Crédits de paiement : 478 170 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(La réduction de crédits du titre IV est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de Mme Thérèse Aillaud, une proposition de loi tendant à organiser la lutte contre les termites.

Cette proposition de loi, n°609, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Jean-Luc Reitzer, une proposition de loi relative à la distillation en franchise des droits d'une partie de la production des récoltants-producteurs d'eau de vie naturelle.

Cette proposition de loi, n°610, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Alfred Trassy-Paillogues, une proposition de loi visant à modifier le délai de péremption des licences de débits de boissons.

Cette proposition de loi, n°611, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Jean Geney, une proposition de loi relative au montant des pénalités libératoires versées par le titulaire d'un compte pour recouvrer la faculté d'émettre des chèques.

Cette proposition de loi, n°612, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générales de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Christian Demuyneck, une proposition de loi tendant à promouvoir la collecte de sang dans les entreprises du secteur privé et public.

Cette proposition de loi, n°613, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Christian Demuyneck, une proposition de loi tendant à alléger les charges sociales des clubs sportifs sur les indemnités de dédommagement versées aux dirigeants, animateurs, entraîneurs bénévoles.

Cette proposition de loi, n° 614, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Roland Nungesser, une proposition de loi tendant à instaurer quatre cas d'exception à la loi du 9 octobre 1981 abolissant la peine de mort.

Cette proposition de loi, n° 615, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de Mme Monique Rousseau, une proposition de loi tendant à compléter l'article 13 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

Cette proposition de loi, n° 616, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Etienne Pinte, une proposition de loi relative aux conjoints divorcés de commerçants et d'artisans au regard de leurs droits à la retraite.

Cette proposition de loi, n° 617, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Etienne Pinte, une proposition de loi tendant à réprimer la fraude monétaire.

Cette proposition de loi, n° 618, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Etienne Pinte, une proposition de loi tendant à compléter l'article L. 161-15 du code de la sécurité sociale relative à la protection sociale des femmes veuves ou divorcées.

Cette proposition de loi, n° 619, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Etienne Pinte, une proposition de loi relative aux conjoints divorcés de professionnels libéraux au regard de leurs droits à la retraite.

Cette proposition de loi, n° 620, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Léonce Deprez, une proposition de loi relative aux baux commerciaux dans les communes touristiques et les stations classées.

Cette proposition de loi, n° 621, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Guy Hermier et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à assurer l'aménagement et la réhabilitation de l'étang de Berre.

Cette proposition de loi, n° 622, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Maxime Gremetz et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à autoriser le maintien dans le logement d'un locataire de bonne foi menacé d'expulsion.

Cette proposition de loi, n° 623, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de MM. Georges Durand et Michel Hannoun, une proposition de loi tendant à étendre le bénéfice des dispositions de l'article L. 178, troisième et quatrième alinéas, et de l'article L. 179 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre aux résistants du Vercors déportés des camps de Westerbünde.

Cette proposition de loi, n° 624, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Christian Estrosi, une proposition de loi relative à la maîtrise de l'urbanisation des zones inondables.

Cette proposition de loi, n° 625, est renvoyée à la commission de la production et des échanges sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Philippe Lange-nieux-Villard une proposition de loi visant à calculer *pro rata temporis* le tarif de la vignette automobile pour les véhicules acquis en cours d'année.

Cette proposition de loi, n° 626, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Dominique Busse-reau, une proposition de loi tendant à permettre aux résidents secondaires de participer aux consultations locales.

Cette proposition de loi, n° 627, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Gérard Jeffray, une proposition de loi relative aux cabinets de conseils en ressources humaines.

Cette proposition de loi, n° 628, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Jean-Pierre Abe-lin, une proposition de loi tendant à créer et organiser la profession d'herboriste.

Cette proposition de loi, n° 629, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Eric Raoult et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à réprimer le vol des stupéfiants à usage médical et les agressions contre les pharmacies d'officine.

Cette proposition de loi, n° 630, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Daniel Garrigue, une proposition de loi tendant à rénover la planification à la française.

Cette proposition de loi, n° 631, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Jean-Michel Couve, une proposition de loi tendant à coordonner l'autorisation de défrichement et l'autorisation d'aménager en zone d'aménagement concerté afin d'éviter l'insécurité juridique des opérations d'urbanisme.

Cette proposition de loi, n° 632, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Bruno Bourg-Broc et de Mme Simone Rignault, une proposition de loi tendant à prévoir des statuts particuliers pour les psychologues exerçant dans la fonction publique.

Cette proposition de loi, n° 633, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Guy Herminier et de plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à rétablir le droit de pêche dans l'étang de Berre.

Cette proposition de loi, n° 634, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de MM. Alain Suguenot, Jean-Michel Ferrand et Alain Madalle, une proposition de loi tendant à suspendre l'application de certaines dispositions de la loi du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme.

Cette proposition de loi, n° 635, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. A. Robert Pandraud et Eric Raoult, une proposition de loi tendant à préciser le respect de la laïcité dans les établissements scolaires et à modifier le deuxième alinéa de l'article 10 de la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation.

Cette proposition de loi, n° 636, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Laurent Fabius et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à étendre aux délits de mauvais traitements à animaux le droit reconnu aux associations de protection des animaux de se porter partie civile en cas d'actes de cruauté.

Cette proposition de loi, n° 637, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de Mme Ségolène Royal et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à la création d'une délégation parlementaire pour l'environnement.

Cette proposition de loi, n° 638, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Yves Van Haecke, une proposition de loi tendant à réformer le revenu minimum d'insertion.

Cette proposition de loi, n° 639, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Michel Hannoun, une proposition de loi relative à l'assurance maternité des femmes médecins exerçant à titre libéral.

Cette proposition de loi, n° 640, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Michel Hunault, une proposition de loi tendant à renforcer le caractère redistributif de la dotation de solidarité rurale.

Cette proposition de loi, n° 641, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Pierre Pasquini, une proposition de loi tendant à la création d'une taxe sur l'achat de machines, d'ordinateurs ou de matériel informatique entraînant la suppression de postes de travail.

Cette proposition de loi, n° 642, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. Alphonse Bourgasser, un rapport n° 643 fait au nom de la commission de la production et des échanges sur la proposition de résolution de M. Pierre Lang (n° 325) tendant à la constitution d'une commission d'enquête sur la stratégie industrielle en matière d'exploitation charbonnière, et plus particulièrement sur les perspectives du bassin houillier lorrain.

4

**DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI
ADOPTÉ PAR LE SÉNAT**

M. le président. J'ai reçu, le 20 novembre 1993, de M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'Imprimerie nationale.

Ce projet de loi, n° 644, est renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 n° 536 (rapport n° 580 de M. Philippe Auberger, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture et pêche : budget annexe de prestations sociales agricoles.

Annexe n° 7 (Agriculture et pêche : Agriculture) de M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial.

Annexe n° 8, volume I (Agriculture et pêche : Pêche) de Mme Elisabeth Hubert, rapporteur spécial.

Annexe n° 42 (Prestations sociales agricoles) de M. Yves Rispat, rapporteur spécial.

Avis n° 581 au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Tome XVIII (Prestations sociales agricoles) de M. Jean Glavany.

Avis n° 585, au nom de la commission de la production et des échanges.

Tome II (Agriculture et pêche : Agriculture) de M. Arnaud Lepercq.

Tome III (Agriculture et pêche : Pêche) de M. Aimé Kergueris.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le jeudi 21 octobre 1993, à une heure.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

COMMISSION AD HOC

chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Bernard Tapie, député des Bouches-du-Rhône (nr 605)

Candidatures proposées par les présidents de groupe :

MM. Raymond-Max Aubert, Raoul Béteille, Philippe Bonnet-carrère, Jean-Guy Branger, Louis de Broissia, Dominique Busse-reau, Ernest Chénier, Philippe Houillon, Edouard Landrain, Jack Lang, Jean-Claude Lefort, Jacques Limouzy, Philippe Mathor, Jean-Luc Reitzer, Gérard Vignoble.

Candidatures affichées le mercredi 20 octobre 1993, à dix-sept heures.

Ces nominations prendront effet dès leur publication au *Journal officiel* du jeudi 21 octobre 1993.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.
03	Compte rendu 1 an	114	912	
33	Questions 1 an	113	534	
83	Table compte rendu	55	95	
93	Table questions	54	103	Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.
	DEBATS DU SENAT :			
05	Compte rendu 1 an	104	574	
35	Questions 1 an	103	375	
85	Table compte rendu	55	99	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.
95	Table questions	34	57	
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
07	Série ordinaire 1 an	704	1 707	
27	Série budgétaire 1 an	213	334	
	DOCUMENTS DU SENAT :			
09	Un an	703	1 668	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
 Téléphone : STANDARD : (1) 40-58-75-00
 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution
 Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3,50 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)